

# « Sous protection militaire en raison de sa valeur artistique ! »

Esther Rahel Heyer

## 1. Introduction à l'inventaire d'un « fonds complet fictif »

Les panneaux d'avertissement du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (Commandement militaire allemand en France, désormais MBF), qui se trouvent notamment dans le *Nachlass* (le fonds privé) du comte Wolff Metternich Franziskus (1893–1978)<sup>1</sup> et aux Archives nationales, constituent un signe éloquent de l'activité du service de protection des œuvres d'art et des monuments historiques, le *Kunstschutz* militaire. La citation partielle du texte placardé, « (...) sous protection militaire en raison de sa valeur artistique ! », est emblématique de l'objet principal de ce guide des sources : le cœur du fonds privé du comte Franziskus Wolff Metternich (NL FGWM) et les sources complémentaires sur le *Kunstschutz* militaire allemand pendant la Seconde Guerre mondiale en France.

Cette introduction au guide des sources fait un point sur la recherche, dresse un état des lieux des principales sources connues à ce jour et présente des projets de recherche en cours. Après avoir réinscrit la protection militaire allemande des œuvres d'art dans son contexte, elle retracera la biographie du comte Wolff Metternich, puis explicitera la nature des archives, en décrivant et caractérisant les sources du NL FGWM et en les croisant avec la *Gegenüberlieferung* (des sources complémentaires). Il en résulte un classement des documents par producteurs d'archives (institutions et correspondants) et par type de document. En comparant ces fonds avec des plans de classement,<sup>2</sup> on essaiera de retracer la destinée des archives, opération qui permet consécutivement de déterminer avec précision quels dossiers sont conservés sur le *Kunstschutz*, d'identifier ceux que le comte Franziskus Wolff Metternich et son principal collaborateur, Bernhard von Tieschowitz (1902–1968), ont sciemment choisis et fait transporter au *Denkmalpflegeamt der Rheinischen Provinzialverwaltung* (Conservation des monuments de l'administration provinciale rhénane) à Bonn quelques mois et semaines

---

1 Vereinigte Adelsarchive im Rheinland e.V., Ehreshoven, Archives familiales des comtes Wolff Metternich zur Gracht, fonds privé du comte Franziskus Wolff Metternich (désormais NL FGWM), n° 74.

2 Voir la note dans la version allemande de l'introduction. Les notes de la version allemande ne sont pas traduites ici, on pourra les consulter dans cette dernière. Ne sont traduites ici que les notes explicatives dépassant le simple cadre de la référence bibliographique ou archivistique.

avant que les troupes allemandes ne quittent Paris en août 1944,<sup>3</sup> les lacunes que ces dossiers mettent en lumière et les questions qui en découlent. Cette approche par les sources sur la question des champs d'activités du Kunstschutz et sur son fonctionnement vise à inspirer de futures analyses scientifiques.<sup>4</sup>

Cet inventaire facilitera l'accès à un ensemble thématique particulier de sources et leur mise à disposition contribuera à la recherche de provenance. D'un point de vue méthodologique, il s'inscrit dans le champ de la recherche fondamentale et des sciences fondamentales ou auxiliaires de l'histoire, précisément de l'archivistique. Il jette également des passerelles avec la recherche biographique et la théorie des réseaux, l'histoire des sciences, l'étude de la politique culturelle et l'histoire de l'Occupation ainsi qu'avec les approches par le transfert culturel et l'histoire de la réception. On y aura ponctuellement recours afin d'inscrire l'établissement de cet instrument de recherche dans un cadre scientifique et de mettre en lumière des pistes d'exploitations futures des sources de l'inventaire.<sup>5</sup>

La traduction en français et en anglais de l'introduction doit permettre de l'ouvrir à un cercle scientifique international le plus large possible. La facilitation de l'accès aux sources dans les archives, principalement françaises et allemandes, la mise en réseau des recherches récentes ou en cours qui a été effectuée lors d'un colloque ainsi que la publication des résultats et des démarches ne constituent qu'une partie des projets futurs qui se veulent internationaux, collaboratifs et transdisciplinaires. En particulier, il serait souhaitable d'ouvrir et de pouvoir exploiter d'autres fonds publics et privés, de même que de nouer de nouvelles coopérations scientifiques afin de pouvoir comparer différentes perspectives nationales, institutionnelles ou biographiques sur des acteurs particuliers, et de les faire dialoguer – au sens d'une histoire croisée.

## 2. État des lieux de la recherche

Les recherches passées et actuelles sur le Kunstschutz peuvent être divisées en plusieurs catégories, dont les principaux axes thématiques sont : la genèse et le développement de

---

3 NL FGWM, n° 251.

4 Dans cette introduction, un grand nombre d'aspects ne peuvent qu'être brièvement mentionnés. Certains d'entre eux sont approfondis au sein des projets de recherche présentés dans ce volume ou sont publiés dans les contributions des actes du colloque sur « La protection du patrimoine culturel en France et en Rhénanie – Franziskus comte Wolff Metternich et le Kunstschutz pendant la Seconde Guerre mondiale » (colloque organisé au Kulturzentrum Abtei Brauweiler des Landschaftsverbands Rheinland, du 19 au 21 septembre 2019), voir Hans-Werner Langbrandtner/Esther Heyer/Florence de Peyronnet-Dryden (dir.), *Kulturgutschutz in Europa und im Rheinland. Franziskus Graf Wolff Metternich und der Kunstschutz im Zweiten Weltkrieg (Brüche und Kontinuitäten. Forschungen zu Kunst und Kunstgeschichte im Nationalsozialismus 5)*, Cologne/Vienne/Weimar 2021.

5 Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

l'institution pendant la Première Guerre mondiale, y compris les publications sur les expériences de ses acteurs ; la réactivation de l'institution pendant la Seconde Guerre mondiale ; les biographies et mémoires ; la conservation du patrimoine rhénan ; les analyses critiques de l'après-guerre ; les recherches menées entre les années 1980 et 2010 sur l'art confisqué par les nazis et la protection des œuvres d'art ; les catalogues d'exposition et monographies sur l'histoire de l'institution et les mélanges. Il faut ici distinguer entre sources primaires et littérature secondaire ; pour la recherche sur les sources, enfin, les récits publiés par les collaborateurs du Kunstschutz sont évidemment particulièrement intéressants. Une bibliographie thématique sélective en fin de volume complète ce tour d'horizon de la recherche.

Hormis quelques travaux et publications ainsi que des mélanges<sup>6</sup> publiés en l'honneur de son 80e anniversaire ou encore un article paru dans l'ouvrage *100 Jahre Bibliotheca Hertziana*,<sup>7</sup> on ne sait pas grand-chose de la personne de Wolff Metternich. Il est mentionné dans de nombreuses publications sur l'art spolié et le Kunstschutz, mais il n'existe toujours pas de biographie s'appuyant sur la nouvelle situation archivistique.<sup>8</sup> Concernant la protection du patrimoine en France et en Rhénanie, les publications contemporaines des événements, par exemple sur l'inventorisation des monuments et des répertoires d'objets d'art nationaux précieux, sont importantes à titre de base du travail de l'époque, mais aussi pour l'analyse actuelle.<sup>9</sup> Les *Jahrbücher der Denkmalpflege* (Annales de la conservation du patrimoine rhénan) fournissent un aperçu des tâches quotidiennes et de leur évolution sous le régime nazi.<sup>10</sup> L'examen réflexif du Kunstschutz sur ses propres activités dans des ouvrages sur la guerre et la protection des monuments est aussi intéressant pour la Première Guerre mondiale que pour la Seconde.<sup>11</sup> Les mélanges et articles rendant hommage aux activités et mérites de ses acteurs offrent d'étudier de plus près l'histoire de la réception et d'analyser la mise en scène (de soi) des agents du Kunstschutz. Sur la *Bodendenkmalpflege der Rheinprovinz* (Conservation du patrimoine archéologique de la Province rhénane), comme sur la politique culturelle dans cette région administrative sous le Troisième Reich, existent des publications et actes de colloque permettant de les positionner dans ce contexte.<sup>12</sup> Mentionnons encore les liens avec l'université de Bonn et les ramifications des réseaux intrapersonnels.<sup>13</sup> Jan Schleusener mène actuellement une étude comparative sur la conservation du patrimoine en Bavière, Thuringe et Rhénanie.<sup>14</sup>

---

6 Ibid.

7 Ibid.

8 Ibid.

9 Ibid.

10 Ibid.

11 Ibid.

12 Ibid.

13 Ibid.

14 Ibid.

Les travaux sur les « biens culturels soustraits à la suite de persécutions nazies », la recherche de provenance, celle sur les questions de la *Vergangenheitsbewältigung* (le travail de mémoire) et de la restitution, sur les mécanismes et les acteurs du pillage du patrimoine culturel et de la politique culturelle pendant l'Occupation se sont fortement accrues dans le sillage de la déclaration de Washington de 1998<sup>15</sup> et de la déclaration commune du gouvernement fédéral et des Länder de 1999.<sup>16</sup> Les recherches sur l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR), sur les acteurs du marché de l'art et de l'histoire des musées ou de divers collectionneurs, tout particulièrement, font référence au *Kunstschutz*.<sup>17</sup> Ce champ de recherche en plein essor, qu'il faudrait pouvoir évoquer bien plus en détail que nous ne pouvons le faire ici, promet d'offrir à l'avenir également des passerelles avec une recherche, elle aussi en expansion, sur le *Kunstschutz*, notamment en ce qui concerne les relations scientifiques, le patrimoine culturel et la translocation.<sup>18</sup>

La recherche sur le *Kunstschutz* pendant la Première Guerre mondiale en France et en Belgique a été ces deux dernières décennies bien déblayée, en particulier par Christina Kott.<sup>19</sup> Elle estime qu'il est « inapproprié » de réduire l'emploi du terme « *Kunstschutz* » aux activités d'un groupe particulier de personnes ou à un service administratif pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui, de plus, reste marqué par des présentations de soi imprécises et subjectives rédigées *a posteriori*. Il n'existe pas encore d'analyse concrète et minutieuse ni d'historicisation du concept et du champ d'activité du *Kunstschutz*.<sup>20</sup> Le récit des protagonistes s'appuie, d'une part, sur des publications concernant les missions effectuées pendant la guerre, d'autre part sur des rapports d'activité conclusifs, dont certains sont d'ailleurs accessibles en bibliothèque. Les archives des musées et universités, celles de l'administration militaire et les fonds privés en conservent un nombre bien plus important. Certains de ces mémoires de défense ont été remaniés en vue de leur publication et, en raison de la rareté des sources disponibles, ont marqué la réception du *Kunstschutz* et de ses collaborateurs.<sup>21</sup> Margot Günther-Hornig a tenté de présenter une étude générale pour le compte de l'Institut für Besatzungsfragen (Institut pour les questions sur l'Occupation) à la fin des années 1950, mais elle repose sur des sources éparées et, pour part, uniquement sur les déclarations des anciens acteurs. L'accès aux dossiers de Wolff Metternich lui a été refusé.<sup>22</sup>

---

15 Ibid.

16 Ibid.

17 Ibid.

18 Ibid.

19 Ibid.

20 Ibid.

21 Ibid.

22 Ibid.

Ces rapports des officiers du Kunstschutz fournissent certes des informations sur les activités de ce service, mais ils se rapprochent souvent de récits dans des journaux intimes<sup>23</sup> ou décrivent les transferts dans des institutions et accordent donc plus d'attention aux objets qu'aux enchevêtrements organisationnels.<sup>24</sup> Pour appréhender correctement le Kunstschutz, il est également indispensable de s'intéresser aux organismes apparentés, telles que l'Archivschutz (service de protection des archives) et le Bibliotheksschutz (service de protection des bibliothèques), ainsi qu'aux témoignages et publications scientifiques les concernant.<sup>25</sup> Les parutions ultérieures dont le titre renvoie à ces problématiques, telle celle de Günther Haase, relèvent de l'anecdotique, faute de s'appuyer sur suffisamment de sources consistantes.<sup>26</sup>

L'essor de l'histoire des sciences, de la recherche de provenance et de celle sur le transfert des biens culturels s'est accompagné ces dernières années d'un regain d'intérêt pour le Kunstschutz militaire.<sup>27</sup> Depuis le succès de l'adaptation cinématographique du livre de Robert Edsel, « Monuments Men », et les recherches prosopographiques sur le personnel de cette institution menées dans son sillage, les officiers américains du Monuments, Fine Arts, and Archives Section (MFA&A) sont très présents.<sup>28</sup> On peut également intégrer dans ce courant de recherche Rose Valland (1898–1980), héroïne et espionne française puis officier de la protection des œuvres d'art dans l'Allemagne occupée d'après-guerre.<sup>29</sup>

L'intensité des recherches actuelles sur le Kunstschutz ou les vastes questions de la protection du patrimoine culturel et de la translocation a de quoi réjouir. Le présent guide d'archives ainsi que la base de données, la publication imprimée et les actes de colloque entendent aussi y contribuer, et il a été possible de réunir une partie des chercheurs pour ces publications. Toutefois, il n'existe toujours pas aujourd'hui d'étude qui rendrait compte du Kunstschutz dans sa globalité. Christina Kott a déjà publié quelques articles et les résultats de son projet d'HDR promettent d'apporter de nouveaux éclairages.<sup>30</sup> Le Kunstschutz en Italie a été bien étudié par Christian Fuhrmeister. Dans la publication récente de son mémoire d'habilitation, il le réinscrit dans le contexte de l'histoire de l'art, de la politique et de la propagande, et analyse les ruptures et continuités au-delà de la guerre.<sup>31</sup> Le Kunstschutz en Grèce est actuellement abordé sous deux angles : Alexandra Kankeleit s'y est intéressée dans le cadre d'un projet sur l'étude de l'histoire nazie du Deutsches Archäologisches Institut

---

23 Ibid.

24 Ibid.

25 Ibid.

26 Ibid.

27 Ibid.

28 Ibid.

29 Ibid.

30 Ibid.

31 Ibid.

(Institut archéologique allemand) à Athènes, Raik Stolzenberg consacre une thèse aux relations du Kunstschutz et de l'Ahnenerbe.<sup>32</sup> Il existe également des articles sur le Kunstschutz et ses activités en Serbie, et Andreas Roth a récemment publié une monographie sur le baron Johann Albrecht von Reisswitz (1899–1962).<sup>33</sup> Le pillage et le sauvetage dans les musées russes pendant la Seconde Guerre mondiale ont également donné lieu à une publication récente qui prend également en compte « l'acteur sous-estimé » en Russie.<sup>34</sup> La « protection des œuvres d'art dans l'Allemagne occupée » et la politique de restitution dans les zones d'occupation française et américaine ont été analysées par Emily Löffler dans sa thèse de doctorat. Elle y décrit les relations interalliées et les interdépendances avec des acteurs allemands.<sup>35</sup> Pour sa part, Laura Nicolaiciu mène actuellement une thèse sur les précurseurs de la protection des œuvres d'art aux États-Unis.<sup>36</sup>

Enfin, la mise en scène médiatique est à la fois intéressante et pertinente pour l'histoire de la réception. Le livre blanc envisagé par les collaborateurs du Kunstschutz et Wolff Metternich n'a cependant jamais vu le jour.<sup>37</sup> Plusieurs projets d'exposition organisés dans des musées ou dépôts d'évacuation ont abordé ou abordé la question de la protection des œuvres d'art en temps de guerre.<sup>38</sup> Le Kunstschutz dans Paris occupé constitue également une trame narrative centrale de « Francofonia », film du réalisateur russe Alexandre Sokourov.<sup>39</sup>

### 3. Présentation des sources

La recherche sur le Kunstschutz est entravée par l'état fragmentaire des sources. Il n'a jamais été créé, ou bien il n'existe plus d'institution archivistique qui regrouperait l'intégralité des documents du Kunstschutz auprès de l'Oberkommando des Heeres (OKH ; l'état-major de l'armée de terre) ou des sections des administrations militaires dans les territoires occupés. Dès 2000, Anja Heuß a souligné que les dossiers du Kunstschutz en France étaient considérés comme perdus pour leur grande majorité.<sup>40</sup> Christian Fuhrmeister constate que les sources en Italie sont parcellaires et explique qu'il est impératif de comparer différents fonds partiels, dont la densité des sources varie fortement : des archives et fonds privés de diverses institutions et acteurs impliqués dans le Kunstschutz, des archives d'État qui ont conservé

---

32 Ibid.

33 Ibid.

34 Ibid.

35 Ibid.

36 Ibid.

37 Ibid.

38 Ibid.

39 Ibid.

40 Ibid.

trace des négociations de l'administration militaire, ou encore l'ensemble des lieux où sont conservées des enquêtes (également internationales).<sup>41</sup> Seules l'histoire croisée et l'intégration des contacts internationaux permettent de surmonter le premier obstacle – reconstituer, en amont du travail proprement dit, les fonds disparates de sources – et d'éviter une présentation partielle. Cette approche nécessite de mener des recherches à plusieurs niveaux, à l'image des activités et des acteurs du Kunstschutz, et d'identifier les pièces d'archives publiques pertinentes dans les archives privées ou d'État, mais aussi les documents privés au sein des archives publiques.<sup>42</sup>

Ces sources hétéroclites constituent le point de départ de la comparaison des papiers conservés dans le NL FGWM avec ses sources complémentaires, que nous esquisserons brièvement ici. Citons à titre d'exemple les publications des Archives nationales en France et du Militärarchiv (Département militaire des Archives fédérales) à Fribourg-en-Brisgau, avec le soutien de l'Institut historique allemand à Paris. Elles détaillent et analysent les fonds conservés de l'administration militaire en France dans des instruments de travail qui se complètent, ce qui en facilite considérablement l'accès.<sup>43</sup> Le Bundesarchiv (Archives fédérales) à Berlin abrite aussi des sources sur les organisations nazies impliquées ; les fonds sur la Treuhandverwaltung von Kulturgut (TvK)<sup>44</sup> et sur l'Institut für Besatzungsfragen se trouvent au Bundesarchiv de Coblenz. Les sources sur la politique culturelle sont conservées au Politisches Archiv (Archives politiques) du ministère des Affaires étrangères, de même que les dossiers individuels de Wolff Metternich et de von Tieschowitz lorsqu'ils étaient en poste au ministère des Affaires étrangères à Bonn.<sup>45</sup> Les documents sur l'exercice ininterrompu de la fonction de conservateur provincial de Wolff Metternich sont consultables à l'Archiv des Landschaftsverbandes Rheinland (ALVR ; Archives des autorités régionales de Rhénanie), où l'on saisit clairement les recoupements entre activités et individus.<sup>46</sup> Il faut également partir en quête des sources sur les personnes et institutions impliquées dans les archives des universités, des musées et dans les fonds privés.<sup>47</sup> Sur ce même principe, des recherches ont

---

41 Ibid.

42 Ibid.

43 Ibid.

44 Ibid. « La *Treuhandverwaltung für Kulturgut* (TvK) est une administration créée en République fédérale d'Allemagne (RFA) en 1952, chargée de la conservation des œuvres d'art qui, après avoir été pillées ou spoliées par les nazis entre 1933 et 1945, ont été récupérées par les Alliés occidentaux à la fin de la Seconde Guerre mondiale. », Marie-Bénédicte Vincent, « Une administration ouest-allemande en charge des œuvres d'art à restituer après le nazisme : la *Treuhandverwaltung für Kulturgut* (1952–1962) », *Revue de l'IFHA* [en ligne], 6 2014, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 2 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/8072> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.8072>.

45 Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

46 Ibid.

47 Ibid.

également été effectuées dans les fonds publics, les archives de différentes institutions et fonds privés en France, en Belgique, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Angleterre.<sup>48</sup>

Aujourd'hui comme hier, l'accès à ce matériau est facilité par des inventaires qui ont été élaborés ou remaniés lors du traitement des fonds. Ceux qui sont fréquemment consultés ont été partiellement numérisés et rendus accessibles sous forme de bases de données.<sup>49</sup> Dans ce contexte, il ne faut pas oublier l'obligation faite aux archives d'ouvrir leurs sources à la recherche de provenance, conformément aux accords de Washington et à la déclaration de principes commune de l'État fédéral et des Länder.<sup>50</sup>

L'ouverture du NL FGWM a elle aussi contribué à combler une lacune dans l'ensemble documentaire sur le Kunstschutz. On sait depuis bien longtemps que Wolff Metternich et ses collègues avaient ramené en Allemagne des dossiers constitués en France. En témoignent les questions entre collègues sur le lieu de conservation du matériau archivistique, la demande d'information à des fins scientifiques adressée par Margot Günther-Hornig dans les années 1950 ou encore les contacts de la famille avec les chercheurs et chercheuses.<sup>51</sup>

#### 4. Contexte historique

La mise en place du Kunstschutz militaire dans le sillage de la campagne militaire déclenchée à l'ouest par la Wehrmacht au printemps 1940 s'aligna sur le modèle des mesures de protection des biens culturels pendant la Première Guerre mondiale. La notion de « Kunstschutz » remonte également à cette époque. Suite aux destructions, en Belgique tout particulièrement, et au tollé international qu'elles suscitèrent, l'Allemagne créa une unité militaire – notamment à des fins de propagande visant à redorer son blason. Mission lui fut donnée de protéger le patrimoine artistique, les bâtiments et monuments historiques contre les dégradations par faits de guerre.<sup>52</sup> Il est bien évident que le terme « Schutz », c'est-à-dire protection, ne décrit pas de façon appropriée les activités de cette institution en temps de guerre. Il faut aussi rappeler que ces unités ne furent jamais dotées de beaucoup de prérogatives, que leurs marges de manœuvre étaient extrêmement minces et qu'elles pâtissaient d'une pénurie de

---

48 Ibid.

49 Les instruments de recherche relient les fonds d'un site d'archives au niveau de la description de la pièce ; ce sont des répertoires qui permettent de chercher des archives pertinentes. Un état physique des répertoires est souvent qualifié d'inventaire. Il décrit et comprend une structure de l'état du fonds, une introduction sur son histoire et sur les producteurs d'archives, et sa partie principale se compose d'une énumération des documents en précisant la forme et le contenu des cotes. De nombreuses institutions proposent également des instruments de recherche en ligne, des bases de données grâce auxquelles il est possible d'effectuer des recherches au moyen de différentes fonctions.

50 Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

51 Ibid.

52 Ibid.

ressources. Il est tout aussi incontestable que la mise en place du *Kunstschutz* était essentiellement une mesure de propagande, qui devait faire accroire l'idée d'un intérêt supérieur pour le patrimoine culturel de l'humanité – alors que le véritable objectif était de rapatrier au sein du Reich les œuvres « volées » sous Napoléon. Après coup, les activités de protection furent magnifiées tandis que la saisie chauvine par le biais de l'inventorisation et de la documentation photographique fut largement passée sous silence.<sup>53</sup> Paul Clemen (1866–1947), professeur en histoire de l'art à l'université de Bonn et officier du *Kunstschutz* pendant la Première Guerre mondiale, dirigea peu après la fin du conflit un ouvrage collectif en deux volumes sur les perceptions et les jalons relatifs à l'idée altruiste de la protection des œuvres d'art, et forgea ainsi durablement ce récit.<sup>54</sup>

Avant même l'institution d'un *Kunstschutz* militaire par l'occupant, la France avait commencé au cours de la guerre de 1870 à inventorier systématiquement et à délocaliser les principales collections d'art nationales dans des dépôts sélectionnés à des fins de sauvetage. Ces opérations fournirent des données empiriques et des systématismes qui purent être réactivés lors des conflits suivants.<sup>55</sup> La tradition de recensement du patrimoine culturel d'importance nationale dans la foulée des processus de nationalisation de la fin du XIXe siècle joua ici aussi un rôle important.<sup>56</sup> Les questions d'identité culturelle, d'histoire de l'inventorisation et de stratégies nationales qu'ils renferment sont intéressantes dans la mesure où ces inventaires furent utilisés comme document de référence pour effectuer la récupération ciblée de biens culturels pendant la guerre.<sup>57</sup>

La protection des biens culturels lors de conflits armés était encadrée par un accord international, la convention de la seconde conférence de La Haye en 1907, qui avait été acceptée et ratifiée à l'échelle internationale. Toutefois, la conduite de la guerre primait sur la protection<sup>58</sup>.

L'engagement de Paul Clemen, professeur et prédécesseur de Wolff Metternich, en faveur de la préservation du patrimoine culturel de l'humanité ainsi que ses travaux constituèrent un socle naturel sur lequel se fondèrent la conception et l'action de Wolff Metternich au sein du *Kunstschutz* militaire pendant la Seconde Guerre mondiale. Compte tenu de la réception largement positive de ces personnalités qui se mobilisèrent pendant des décennies en faveur de la sauvegarde des monuments d'art et d'histoire, mais aussi de leurs réseaux internationaux, il est également impératif de tenir compte de l'estime sur le long terme dont bénéficia le *Kunstschutz*.

---

53 Ibid.

54 Ibid.

55 Ibid.

56 Ibid.

57 Ibid.

58 Ibid.

En mai 1940, le Reichsministerium für Wissenschaft, Erziehung und Volksbildung (REM ; ministère des Sciences, de l'Éducation et de l'Éducation populaire du Reich) nomma Wolff Metternich délégué du Kunstschutz dans les territoires occupés auprès de l'OKH. Les différentes formes d'administration des pays occupés représentèrent toutefois dès le départ un défi pour la standardisation des procédures. Non seulement les mesures de protection ne pouvaient pas être préventives et devaient suivre le front, mais la mise en place des services du Kunstschutz au sein des diverses administrations militaires fut subordonnée à la coordination des états-majors de l'administration militaire des divers Heeresgruppen (groupes d'armées). La campagne militaire à l'Ouest révéla clairement les difficultés : l'avancée rapide des troupes, le retrait des Pays-Bas du domaine de compétences de l'OKH, la création d'une administration militaire pour la Belgique et la France ou encore, en juin 1940, la nomination du commandant en chef de l'armée de terre allemande, le général Walther von Brauchitsch (1881–1948), comme commandant militaire en France alors que le quartier général de l'OKH était établi à Fontainebleau et celui du MBF à l'hôtel Majestic, avenue Kléber à Paris. L'étroitesse des marges de manœuvre du Kunstschutz militaire allemand s'explique notamment par diverses mutations de personnel et restructurations suite à des conflits d'intérêts, par la poursuite de la guerre, mais avant tout par des querelles de compétence avec Otto Abetz (1903–1958) à l'ambassade d'Allemagne à Paris et avec l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg à propos de la « mise en sécurité » de collections privées, en règle générale juives. À partir d'octobre 1940 et jusqu'en février 1942, le général Otto von Stülpnagel (1878–1948) assumait les fonctions de MBF, avant d'être remplacé par Carl-Heinrich von Stülpnagel (1886–1944) qui resta en poste jusqu'en juillet 1944 – une fonction dépourvue de pouvoir de commandement sur les troupes. La structure administrative mise en place depuis l'armistice et comprenant cinq districts (nord-est, nord-ouest, sud-ouest, Bordeaux et Paris) resta immuable, chaque préfecture était rattachée à une Feldkommandantur (Kommandantur de département), chaque sous-préfecture à une Kreiskommandantur (Kommandantur d'arrondissement). Ces structures furent allégées et une partie des effectifs fut redéployée lorsque l'Allemagne déclencha ses offensives à l'Est à partir du printemps 1941 – des mesures qui n'épargnèrent pas le Kunstschutz. La latitude d'action de Wolff Metternich à la tête de ce service était restreinte, notamment parce que l'OKH échoua à exercer souverainement le contrôle et le pouvoir dans les territoires occupés. En France, par exemple, l'armée de l'air et la marine en premier lieu, mais également les ministères, divers offices, les bureaux du NSDAP et des institutions civiles s'immiscèrent dans la partie<sup>59</sup>.

L'administration militaire était divisée entre l'état-major proprement militaire, le Kommandostab qui avait autorité sur les troupes allemandes d'occupation, et l'état-major administratif, le Verwaltungsstab qui contrôlait l'administration française et devait assurer un fonctionnement sans heurts ainsi qu'un retour rapide à la normalité. L'état-major administratif

---

<sup>59</sup> Ibid.

était dirigé par Werner Best (1903–1989), qui avait Alexander Langsdorff (1898–1946) pour adjoint.<sup>60</sup>

Avec la mise en place de l'administration militaire, divers services furent créés au sein de la division des administrations culturelles et artistiques (anciennement groupe enseignement et culture V 14, puis groupe V 1/2), à savoir le Kunstschutz, l'Archivschutz et le Bibliotheksschutz. Le service de protection des archives vit le jour sur ordre de l'OKH le 17 juillet 1940, et démarra ses activités au 1er août 1940. Le 22 mai 1940, Ernst Zipfel (1891–1966) fut nommé « commissaire à la protection des archives » dans la zone d'opérations occidentales, et Georg Schnath (1898–1989) directeur de l'Archivschutz en France, Georg Winter (1895–1961) sous-directeur, tandis que Georg Sante (1896–1984) fut chargé de ces fonctions en Belgique et dans la France du Nord et que Bernhard Vollmer (1886–1958) était nommé auprès du Reichskommissar (commissaire du Reich) pour les Pays-Bas occupés. L'Archivschutz avait pour missions principales d'établir un inventaire des dommages de guerre, de protéger les fonds délocalisés contre le pillage et la destruction et de dresser des listes de rapatriement. Les chevauchements de ces priorités avec celles des institutions idéologiques, notamment, qui confisquaient des fonds devant nourrir la recherche nazie et légitimer la politique d'expansion (génocidaire), lui compliquèrent la tâche. Il lui fallait entre autres coopérer avec le Chef der Heeresarchive (chef des archives de l'armée de terre), le Sonderkommando Künsberg (commando spécial Künsberg) et l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, voire leur céder des prérogatives. Les listes de rapatriement donnèrent ainsi lieu à des différends scientifiques à propos du principe de provenance et de pertinence, c'est-à-dire au sujet de la demande de restitution de dossiers originaux d'Allemagne et de l'extension de la mainmise de l'Allemagne sur des dossiers concernant des producteurs d'archives étrangers. En outre, la compétence de l'Archivschutz ne fut pratiquement pas étendue au sud de la France en raison du fort déclin de personnel à partir de 1942.<sup>61</sup>

Le 2 juillet 1940, Hugo Andres Krüß (1879–1945), directeur général de la Preußische Staatsbibliothek (Bibliothèque nationale de Prusse), fut nommé « commissaire à la mise en sécurité des bibliothèques » pour la zone d'opérations occidentales. Entre 1940 et 1942, Ernst Wermke (1893–1987) dirigea le Bibliotheksschutz, puis fut remplacé par son adjoint, Hermann Fuchs (1896–1970), qui resta en poste jusqu'à la dissolution du service. Ici aussi, la mission était de mettre en sûreté et de protéger les bibliothèques françaises, mais, avant tout, de recenser les ressources documentaires allemandes dans leurs fonds et d'établir les listes de rapatriement. À l'issue de cette dernière tâche, l'effectif du service fut lui aussi fortement réduit dans le courant de l'année 1942.<sup>62</sup>

Le Referat für Vorgeschichte und Archäologie (Bureau de préhistoire et d'archéologie) fut créé à l'automne 1940 à l'initiative de Martin Schede (1883–1947), directeur de

---

60 Ibid.

61 Ibid.

62 Ibid.

l'Archäologisches Institut des Deutschen Reiches (Institut archéologique du Reich allemand), et dirigé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1940 par Eduard Neuffer (1900–1954). Il fut maintenu jusqu'en juillet 1942. Là encore, outre une mission de « protection » et de documentation, ce service avait pour principal dessein d'offrir un accès sans frein à la recherche, aux objets et aux documents de la zone occupée et de planifier le retour des biens enlevés à l'Allemagne. Il venait donc compléter ses homologues de l'art, des archives et des bibliothèques.<sup>63</sup>

Si, contrairement aux collectifs de pillage, ces services n'avaient pas une mission exclusive de confiscation, la documentation, l'inventorisation et l'établissement de listes de restitution ou encore les projets de recherche constituaient bien des préliminaires à de futures appropriations, à une « mise en sécurité » ambivalente et à un rapatriement en Allemagne.

Alors que l'Archivschutz et le Bibliotheksschutz étaient subordonnés aux différents commandants en chef et au commissaire de leur ressort au sein du Reich, Wolff Metternich était placé sous la tutelle de l'OKH, compétent sur la totalité des territoires occupés (sous administration militaire) et considérait donc également que la protection des œuvres d'art à l'intérieur du Reich relevait de ses attributions.

Sur ordre du commandant en chef de l'armée de terre, Wolff Metternich fut affecté le 13 mai 1940 à l'OKH en vue de mettre en sécurité le patrimoine culturel dans les pays occupés. Il fut d'abord rattaché aux groupes d'armées A et B, dont il était le responsable respectif pour ces questions au sein de l'état-major du quartier-maître général (chef administratif). Après la mise en place des administrations militaires en Belgique et en France, les commandements militaires furent dotés de personnel qualifié pour le Kunstschutz. Wolff Metternich resta auprès de l'OKH, d'abord à Bruxelles, puis à Paris. Les structures administratives du Kunstschutz au sein des diverses administrations militaires furent créées le 19 juillet 1940 par ordre du commandant en chef de l'armée de terre. Avec le redéploiement de l'OKH en Allemagne, les pouvoirs de Wolff Metternich furent élargis et il devint chef de division de l'administration militaire. En avril 1941, il fut intégré à l'état-major administratif de l'administration militaire, tout en conservant ses fonctions de délégué auprès de l'OKH, et devint le directeur du nouveau groupe administratif V 14 Kunstschutz und Archäologie (Protection des œuvres d'art et archéologie), puis, à l'automne, directeur de la division culturelle auprès du Militärbefehlshaber en France occupée. Suspendu en juin 1942, il fut remplacé par son adjoint Bernhard von Tieschowitz, tandis qu'il retrouva à Bonn ses missions de conservation des monuments et de protection du patrimoine artistique.<sup>64</sup>

Wolff Metternich put peser sur le choix de ses collaborateurs au Kunstschutz en France et fit appel à des collègues rhénans. Le 1<sup>er</sup> août 1940 Felix Kuetgens (1890–1976) fut nommé directeur du bureau du Kunstschutz à Paris et était secondé par Hans Hörmann (1894–1985) à Saint-Germain pour le nord de la France, Josef Busley (1888–1969) à Angers pour l'Ouest,

63 Ibid.

64 NL FGWM, n° 53, « Rapport final sur le travail du directeur du Kunstschutz pour la période mai 1940–septembre 1944 ».

Walther Zimmermann (1902–1961) à Dijon pour l'Est, plus tard Hans Möbius (1895–1977) à Lyon pour la zone Sud et, enfin, par Hermann Bunjes (1911–1945) pour le « Grand Paris » (Groß-Paris). Les collaborateurs de Kuetgens à Paris étaient Carlheinz Pfitzner (1908–1944) et le comte Wend Kalnein (1914–2007). Le groupe culture comprenait également les services d'enseignement dirigé par (prénom inconnu) Reiprich (dates inconnues), de protection des bibliothèques (Hermann Fuchs), de protection des archives (Georg Schnath) et d'archéologie (Eduard Neuffer).<sup>65</sup>

En Belgique, c'est Heinz Rudolf Rosemann (1900–1977) qui dirigeait la division du Kunstschutz et avait Henry Koehn (1892–1963), Wolfgang Kroenig (1904–1992) et Joachim Wolfgang von Moltke (1909–2002) pour collaborateurs. À la tête du bureau de protohistoire et d'archéologie, institué en 1941, se trouvait Joachim Werner (1909–1994). En Serbie, Johann Albrecht von Reiszitz (1899–1962) fut investi de la direction du groupe protection artistique, archéologie et protohistoire à partir de l'été 1941. En Grèce, le Kunstschutz fut dirigé à partir de février 1941 par Hans Ulrich von Schoenebeck (1904–1944), puis par Wilhelm Kraiker (1899–1987), d'abord nommé sous-directeur à compter d'octobre de la même année puis directeur à partir de juillet 1942 ; Ernst Kirsten (1911–1987) et Ulf Jantzen (1909–2000) en furent temporairement les assistants de recherche. En Italie, après la création du service du Kunstschutz en 1943, Alexander Langsdorff fut nommé directeur de l'équipe et Hans Gerhard Evers (1900–1993) sous-directeur. Gustav André (1900–1989), Hans Adalbert von Stockhausen (1874–1942) et Richard Hamann-Mac Lean (1908–2000) étaient chargés, au sein du Kunstschutz, des campagnes photographiques de l'équipe de recherche en histoire de l'art et furent ponctuellement secondés par Reinhold Strenger (1903–après 1966) et Günther Schiedlausky (1907–2003), ce dernier ayant également travaillé pour l'ERR.

Leurs missions varièrent en fonction du territoire occupé et des axes de recherche des collaborateurs, mais aussi de l'influence plus ou moins grande d'autres institutions nazies sur place. Pour Wolff Metternich, qui s'appuyait sur les travaux du Kunstschutz pendant la Première Guerre mondiale, sur les dispositions de la seconde conférence de La Haye et sur ses propres expériences de conservateur provincial de Rhénanie, le Kunstschutz avait six objectifs prioritaires :

- protéger les monuments publics et les bâtiments historiques,
- gérer les immeubles à valeur artistique,
- protéger les musées et les collections publiques,
- protéger le patrimoine artistique mobilier,
- surveiller la vie artistique,
- mener des recherches scientifiques.

---

65 NL FGWM, n° 240, documents sur la création du Kunstschutz, notamment la correspondance entre Robert Hiecke et le comte Franziskus Wolff Metternich. Voir également NL FGWM, n° 48, lettre de Wolff Metternich à Paul Clemen en date du 22 juillet 1940 à propos de l'organisation du Kunstschutz et du recrutement ou du choix de collègues supplémentaires.

Plus concrètement, les missions consistaient à protéger les dépôts d'évacuation des musées publics, évaluer la possibilité de réquisitionner certains lieux pour y loger les troupes, surveiller et entretenir les dépôts au moyen de ressources humaines et matérielles et coopérer avec l'administration et la conservation du patrimoine françaises afin, par exemple, de les doter en personnel autorisé. Il fallait aussi délivrer des interdictions de loger des troupes dans les bâtiments historiques importants, les sensibiliser à dresser un inventaire des objets précieux et à utiliser les lieux de façon appropriée afin d'éviter leur destruction. La compétence en matière de protection du patrimoine artistique privé se transforma en point de litige avec l'ERR et fut rapidement retirée au Kunstschutz. La reconstruction et le retour à la normalité (à l'instar de la réouverture du Louvre) relevaient également des mesures de propagande assurées, entre autres, par le Kunstschutz. En outre, ce service profita des nouvelles possibilités offertes par l'occupation en matière de recherche et d'accès à un matériau jusque-là hors de portée. Ainsi, la création d'une « équipe de travail sur les sciences de l'art » au sein de l'OKH – avec des subventions financières et matérielles du REM –, comprenant Richard Hamann (1879–1961) à l'université de Marbourg et Alfred Stange (1894–1968) à celle de Bonn, visa à produire une documentation photographique et des publications, à organiser des conférences comme des voyages dans les territoires occupés, et conduisit au début 1942 à créer la Kunsthistorische Forschungsstätte (KHF, Institut allemand de recherche en histoire de l'art) à Paris.

À son apogée au début de l'année 1942, le Kunstschutz comptait 28 fonctionnaires de l'administration militaire et un chauffeur de camion, Josef Bauch (dates inconnues), ainsi que deux secrétaires, l'une, Gisela Günther (dite Gigü, dates inconnues), affectée à l'administration militaire et l'autre, Margarethe Schmidt (dite Schmidt'chen, dates inconnues) à l'OKH. 24 officiers et sous-officiers avaient été détachés aux missions spéciales du Kunstschutz, qui a donc employé jusqu'à 54 personnes pour l'ensemble des territoires occupés, sans compter les auxiliaires civils, ainsi que la main d'œuvre française employée à la tâche. Puis suivit une période de forte régression, due à la quantité de missions déjà accomplies, à des procédures plus fluides et à la suppression de personnel corollaire à l'offensive à l'Est. La réduction des effectifs à partir de 1942 fut de plus en plus problématique en raison de l'éventail croissant des tâches résultant de l'extension de la zone occupée au sud de la France, des assauts alliés ou des attaques de la Résistance, mais aussi, à partir de 1943, de l'attribution de nouvelles compétences en Italie. Le redéploiement des troupes amena notamment les officiers du Kunstschutz restés en poste en France à souligner à la fois l'urgence croissante et la caducité des mesures de protection.<sup>66</sup>

La liberté dont jouissait Wolff Metternich pour nommer « ses » collaborateurs dans les services de l'administration militaire, ce qu'il effectua souvent sur la base de relations professionnelles nouées en Rhénanie, montre à nouveau qu'il est important d'accorder une attention minutieuse à ces acteurs – d'un point de vue collectif comme individuel – si l'on

---

<sup>66</sup> Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

veut saisir la globalité des processus et connexions de cette organisation. C'est la raison pour laquelle le réseau des acteurs est présenté dans ce volume au moyen de brèves biographies et de descriptions des diverses institutions.<sup>67</sup>

Il est également intéressant de regarder du côté des relations entre enseignants et étudiants ainsi que des continuités de personnel dans les champs d'activité récurrents des cercles de collègues berlinois et rhénans pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Clemen et Wolff Metternich en sont une parfaite illustration – l'élève prenant la succession du professeur en tant que délégué du Kunstschutz –, de même que Josef Busley, qui avait été également élève et assistant de Clemen et travailla à partir de l'automne 1940 pour le Kunstschutz dans la France occupée. Richard Hamann participa aussi pendant la Première Guerre mondiale à une campagne de photographies dans les territoires occupés avant de coordonner celles de la Seconde, et certains de ses élèves, notamment Bernhard von Tieschowitz, œuvrèrent eux aussi pour le Kunstschutz ou sur des campagnes photographiques. On observe fréquemment ces diverses filiations qui s'expliquent d'une part par une succession naturelle due à l'âge et à l'évolution de carrière. Par ailleurs, elles laissent place à des questions sur l'influence mutuelle et la succession scientifique, mais aussi sur le délitement de relations sous l'effet de nouvelles opportunités ou d'une prise de distance avec ses anciens maîtres.<sup>68</sup> Même si les collaborateurs n'étaient pas militairement tenus de respecter les instructions du délégué du Kunstschutz, les liens de longue date, tissés au cours des études ou de la carrière professionnelle, inspiraient la plupart du temps un sentiment de loyauté envers les professeurs et collègues d'autrefois, ne serait-ce que par gratitude d'avoir pu, grâce au Kunstschutz, échapper au front.

Outre le réseau humain, les interpénétrations des champs d'activités expliquent l'importance de se pencher sur l'évolution historique de la conservation des monuments lorsqu'on étudie la protection des œuvres d'art. Paul Clemen a forgé le concept de *Kriegsdenkmalpflege* (conservation des monuments en temps de guerre) et ses successeurs Edmund Renard (1871–1932) et Wolff Metternich étaient aussi des conservateurs renommés, qui exercèrent souvent plusieurs fonctions de façon concomitante et exercèrent une très grande influence. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'ascendant de l'idéologie nazie dans l'évolution de la conservation des monuments rhénans – comme au-delà. Elle engendra un intérêt croissant pour le patrimoine culturel de portée nationale ou locale et pour sa sauvegarde. De surcroît, la conservation des monuments en temps de guerre et la protection des œuvres d'art semblent être des activités qui s'enrichissent réciproquement, et précisément qui enrichissent les méthodes empiriques de conservation des monuments auxquelles elles donnèrent lieu. On peut citer ici les mesures de mise en sûreté et les translocations pendant la guerre, qui, dans certains pays occupés, provoquèrent même la création d'une institution de conservation autonome s'appuyant sur les mesures antérieures de protection des œuvres d'art et des bâtiments historiques.<sup>69</sup>

67 Voir les brèves biographies et les informations sur les institutions dans ce volume.

68 Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

69 Ibid.

Jusque dans les années 1990, l'étude des acteurs et domaines d'activité du Kunstschutz a montré des tendances hagiographiques dans lesquelles des personnalités flamboyantes comme Clemen et Wolff Metternich, mues par un engagement désintéressé pour le patrimoine culturel, sont restées des figures héroïques inaltérables. Depuis, une réflexion critique s'est amorcée. Les travaux des dernières années sur les relations des agents du Kunstschutz avec la propagande ou avec la « Westforschung » (recherches sur l'Occident), qui voulait prouver scientifiquement la supériorité germanique en matière de culture et civilisation, ont remis en question cette mise en scène de soi d'acteurs nommés en vertu de critères purement scientifiques ou de travaux dénués de tout parti pris idéologique.<sup>70</sup> Reste en suspens la question de savoir dans quelle mesure cette présentation de soi a été nourrie par une destruction ciblée de dossiers et par la classification de documents.

## 5. Le comte Franziskus Wolff Metternich (1893–1978)<sup>71</sup>

Le comte Franziskus (Franz) Wolff Metternich naquit le 31 décembre 1893 à Haus Beck en Westphalie. Il était le dixième enfant, quatrième et dernier fils du comte Ferdinand Wolff Metternich zur Gracht (1845–1938) et de la princesse Flaminia zu Salm-Salm (1853–1913). Il passa son enfance au château de Gracht, près de Cologne, où il baigna dans un climat très catholique. En 1915, il fut ainsi nommé chevalier de l'Association de Rhénanie-Westphalie de l'ordre souverain de Malte et se hissa à sa présidence en 1931, une fonction qu'il exerça jusque dans les années 1960 et qui lui valut d'entretenir des contacts étroits avec les plus hauts dignitaires ecclésiastiques rhénans.

Après avoir passé son baccalauréat au lycée de Brühl, il commença des études d'histoire de l'art auprès de Paul Clemen à Bonn. Lors de l'entrée en guerre, il fut enrôlé dans le régiment de hussards de Bonn et suivit une formation militaire intensive. Grièvement blessé à la gorge par un éclat d'obus, son service dans l'armée de terre ne s'acheva toutefois qu'en septembre 1919.

Il reprit ensuite ses études d'histoire de l'art à Bonn. Wolff Metternich profita de celles-ci comme de ses années de thèse pour parcourir l'Europe et effectua un séjour de recherche de plusieurs mois à Rome. En 1923, il soutint une thèse de doctorat à l'université de Bonn sur la réception de la Renaissance dans l'architecture rhénane, intitulée « Die spätgotische Loggia zu Binsfeld, eine stilkritische Studie zur niederrheinischen Profanarchitektur im letzten Viertel des 15. und im ersten Viertel des 16. Jahrhunderts » (La galerie de style gothique flamboyant à Binsfeld. Étude critique de l'architecture profane de Basse-Rhénanie dans le dernier quart du XVe siècle et le premier quart du XVIe siècle). En 1925, il épousa la baronne Alix von

---

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> Ibid.

Fürstenberg (1900–1991), avec laquelle il eut quatre enfants : Johann Adolf dit Hanno (1926–1995), Winfried (1928–2017), Theresia (née en 1930) et Antonius (né en 1933).

En 1926, Wolff Metternich entra au service de l'administration de la province de Rhénanie à titre d'assistant scientifique du conservateur provincial Edmund Renard. En 1928, il lui succéda à ce poste – grâce à l'intercession appuyée du clergé rhénan – qu'il occupa jusqu'en 1950. En 1933, il fut, de plus, chargé de cours à l'université de Bonn, dont il obtint en 1940 le titre honorifique de professeur de conservation du patrimoine et d'art rhénan. Après consultation des autorités ecclésiastiques, Wolff Metternich adhéra le 1er mai 1933 au NSDAP.

Il resta toute sa vie lié à Paul Clemen, figure tutélaire sur le plan scientifique comme professionnel, et premier conservateur provincial de la Province de Rhénanie de 1893 à 1911. Cet attachement se lit dans leur abondante correspondance, qui porte avant tout sur la conservation du patrimoine et la protection des œuvres d'art en temps de guerre, puisque Clemen avait été investi du *Kunstschutz* militaire pendant la Première Guerre mondiale et que cet engagement pour la conservation du patrimoine (en période de conflit) sera l'aune de la conduite de Wolff Metternich. Celui-ci fut brièvement appelé sous les drapeaux au début de la Seconde Guerre mondiale, mais exempté du service actif par le conservateur de l'État prussien au REM, Robert Hiecke (1876–1952), afin, dans un premier de temps, de mettre en lieu sûr et de cacher le patrimoine artistique mobilier de Rhénanie. C'est à l'instigation de Hiecke que Wolff Metternich fut muté, en mai 1940, d'abord à Bruxelles puis à l'été à Paris, toutes deux occupées par les Allemands. En sa qualité de délégué du *Kunstschutz*, Wolff Metternich fut chargé de protéger des dommages de guerre les bâtiments ayant une valeur historique (pour l'histoire de l'art), les monuments ainsi que les objets d'art mobiliers dans les territoires occupés. Le 10 juillet, il rédigea dans cette optique le « *Verordnungsblatt für die besetzten französischen Gebiete* » (« Ordonnance du 15 juillet 1940 relative à la conservation des trésors artistiques dans la zone d'occupation française », publiée dans le *Journal officiel pour les territoires occupés français*). Il s'appuya pour ce faire sur les travaux antérieurs de Clemen et sur la Convention de La Haye pour la *protection* des biens culturels en cas de conflits armés, ratifiée en 1907. Wolff Metternich s'efforça d'agir comme simple administrateur des biens artistiques nationaux, qui appartenaient à ses yeux au patrimoine culturel de l'humanité. Son refus permanent de piller arbitrairement les musées nationaux, son *attitude clairement francophile et inconciliable avec les intérêts du Reich*<sup>72</sup> – notamment nourrie par ses liens avec la noblesse française et les prélats, comme avec l'ordre de Malte –, de même que son manque de zèle sur la question du retour des œuvres allemandes spoliées par Napoléon, le mirent rapidement en porte-à-faux avec les organisations pratiquant une confiscation systématique – l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, l'ambassadeur allemand à Paris, Otto Abetz, et le maréchal du Reich, Hermann Göring (1893–1946). Wolff Metternich put travailler pendant deux années dans le cadre limité de l'OKH grâce à un

72 NL FGWM, n° 153, Rapport de la police de sûreté et du SD (Sicherheitsdienst – service de sécurité du Reichsführer-SS) sur Wolff Metternich, 20 avril 1943.

réseau fonctionnel de collaborateurs loyaux dans les administrations militaires des différents pays, avant que l'effectif du Kunstschutz ne soit progressivement réduit à peau de chagrin. Wolff Metternich fut suspendu en juin 1942 et congédié en octobre 1943. À son retour en Rhénanie, il se consacra à la protection des trésors artistiques locaux. Partageant ses vues, Bernhard von Tieschowitz, son adjoint puis successeur à Paris, continua à le consulter et le tint informé des activités comme de l'évolution du Kunstschutz dans les territoires occupés.

Wolff Metternich dirigeait le Denkmalpflegeamt depuis 1928. Ses premiers pas furent empreints de contradictions : d'un côté ils s'effectuèrent sous l'emprise des dures années de crise et du sous-financement, de l'autre du régime nazi, de ses mesures d'aide à l'emploi et de l'augmentation de la dotation financière ainsi que de l'intérêt croissant pour le patrimoine local et les biens culturels d'importance nationale. Les premières actions d'évacuation et de mise en sûreté en Rhénanie furent effectuées en 1939. L'absence de Wolff Metternich mit d'autres protagonistes sur le devant de la scène, en premier lieu – outre les conservateurs de districts – Theodor Wildeman (1885–1962), inspecteur provincial à l'urbanisme et adjoint de Wolff Metternich. L'Archivberatungsstelle der Rheinprovinz (Centre de conseil des archives de la province de Rhénanie), dirigée par Wilhelm Kisky (1881–1953), constitua également un partenaire important dans la coordination des dépôts de sauvegarde. Avec le déploiement intensif des bombardements, la présence de Wolff Metternich à Bonn devint cruciale et, à partir de l'été 1942, il réintégra son service – tout en restant en contact étroit avec von Tieschowitz sur les questions du Kunstschutz dans les territoires occupés.

Son travail au Kunstschutz et sa renommée internationale, plus encore, toutefois, son expertise et le rapatriement urgent des biens culturels délocalisés, permirent à Wolff Metternich d'être rapidement blanchi après la guerre et de pouvoir reprendre ses activités de conservateur provincial (puis du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Jacques Jaujard, directeur des musées nationaux français, l'innocenta dès 1945. Il entretint également toute sa vie des relations avec certains officiers beaux-arts du département MFA&A des forces armées alliées, qui cherchaient à retrouver l'art spolié par les nazis. En raison de son adhésion au NSDAP cependant, sa procédure de dénazification le disculpant définitivement en le classant au degré V « exonéré » ne s'éteignit qu'en avril 1948.

Son statut et ses réseaux professionnels et scientifiques faisaient de lui un candidat idéal pour assurer des missions diplomatiques au service de l'Allemagne d'après-guerre, mise au ban de la communauté internationale. De 1950 à la fin 1952, il dirigea le service scientifique de la division culturelle au ministère des Affaires étrangères. À Rome, la Bibliotheca Hertziana rouvrit officiellement ses portes en octobre 1953 en tant qu'Institut de la Max-Planck-Gesellschaft (Institut de la société Max-Planck) et Wolff Metternich en prit la direction. Après son éméritat fin 1962, il poursuivit ses recherches sur la basilique Saint-Pierre et resta dans la capitale italienne jusqu'en 1968. Il était alors membre du conseil d'administration de l'institut. Deux jours après son 70<sup>e</sup> anniversaire, le 2 janvier 1964, la Légion d'honneur fut remise à Wolff Metternich au nom du président français Charles de Gaulle (1890–1970), pour services rendus à la protection du patrimoine artistique. En 1968, Wolff Metternich

rentra avec sa famille en Rhénanie, y cultiva ses contacts et resta un interlocuteur prisé sur les questions de conservation des monuments. Des décennies durant, il aspira à publier avec ses anciens collègues un livre blanc qui aurait procédé à un examen critique du Kunstschutz. Wolff Metternich mourut le 25 mai 1978 dans sa 85<sup>e</sup> année.

Sa carrière professionnelle, ses relations avec l'Église, ses liens de famille avec la noblesse, l'idée qu'il se faisait de lui-même, de même que la mise en scène du Kunstschutz comme engagement au noble service du patrimoine culturel de l'humanité donnèrent lieu à une réception non dénuée de tendances hagiographiques. Une vie posthume qui perdure pour part jusqu'à aujourd'hui au sein de la recherche et sur laquelle l'accessibilité des sources du NL FGWM promet de jeter une nouvelle lumière.

## 6. Le noyau du NL FGWM

Le fonds privé du comte Franziskus Wolff Metternich fait partie des archives familiales des comtes Wolff Metternich zur Gracht. Il contient des documents privés, professionnels et scientifiques du comte Franziskus Wolff Metternich.

Le fonds contient au total 500 cotes réparties dans 150 cartons. Près de 200 articles sont exclusivement privés et comprennent des documents, des lettres, des albums de photo de la famille Wolff Metternich, en grande partie des parents, beaux-parents, de sa femme et de ses enfants. Près de 100 articles sont purement professionnels et recensent des archives rassemblées au fil de la carrière de Wolff Metternich, mais n'ont aucun rapport avec ses activités pendant la Seconde Guerre mondiale. Quelque 200 dossiers sont intéressants pour la recherche sur le Kunstschutz militaire au cours du conflit. Une moitié émane concrètement des activités de ce service et de ses collaborateurs, l'autre provient du contexte professionnel et privé de Wolff Metternich et Bernhard von Tieschowitz ou se réfère à la réception de leur travail au sein de ce service. Les archives de l'organisation du Kunstschutz militaire allemand englobent à la fois des dossiers administratifs et des dossiers internes des collaborateurs, de la correspondance privée et du matériel iconographique. S'y ajoute une partie de la bibliothèque scientifique de Wolff Metternich.

Lors de son traitement archivistique, le fonds privé a été subdivisé en cinq sous-fonds classés par producteurs d'archives et axes thématiques, sur lesquels on s'appuiera dans ce qui suit pour le décrire.

- I. Famille, questions personnelles, biens
- II. Kunstschutz militaire
- III. Dossiers de Bernhard von Tieschowitz, adjoint et successeur de Wolff Metternich au Kunstschutz
- IV. Réception de la pensée de la protection des œuvres d'art
- V. Recherches menées par les fils de Wolff Metternich sur le Kunstschutz.

## I. Famille, questions personnelles, biens

Le plus grand sous-fonds comprend les dossiers sur la famille, sa propriété domaniale et ses biens fonciers. Les événements personnels, la correspondance ainsi que des albums photo côtoient des ensembles sur la génération des parents et les finances. Le sous-fonds suit la structure chronologique des étapes de la vie de Wolff Metternich. Les sources sont presque exclusivement de nature privée et comportent un grand nombre de documents des parents du comte Franziskus Wolff Metternich et de son épouse, la baronne Alix von Fürstenberg, ainsi que des pièces sur la gestion du patrimoine familial. Ils apportent donc des renseignements sur les liens familiaux, les possessions de cette famille de la noblesse et les échanges intenses entre ses membres. Ils témoignent d'une éducation aristocratique dans la foi catholique, de la francophilie de Wolff Metternich, de son appétence précoce pour l'art et la culture, d'une émulation scientifique et de son grand engagement professionnel.

Parmi les documents relatifs aux étapes de sa carrière, c'est avant tout la correspondance privée et scientifique qui constitue un domaine subsidiaire intéressant pour compléter les sources sur les dossiers institutionnels du Kunstschutz militaire. Elle révèle clairement les chevauchements entre les diverses activités de Wolff Metternich, à la fois délégué du Kunstschutz et conservateur provincial, et plus encore l'enchevêtrement des domaines privé et professionnel qui surgit dans les lettres, photos et notes. Son journal, ses agendas de poche et son livret militaire sont des sources précieuses pour reconstituer la chronologie et les réseaux personnels du Kunstschutz. Les correspondances entretenues avec les collègues conservateurs ou universitaires au-delà de l'époque du Troisième Reich et de la Seconde Guerre mondiale, tout particulièrement celles sur la dénazification et la réception du Kunstschutz, représentent des sources complémentaires passionnantes. Ces pièces, notamment les lettres d'exonération et les certificats de moralité, retracent une vision partielle qui enjolive grandement la réalité, en mettant en exergue les aspects positifs du Kunstschutz et en les démarquant des activités de spoliation nazie.

## II. Kunstschutz militaire

Les dossiers du Kunstschutz versés au NL FGWM concernent des questions purement professionnelles ou à l'intersection du privé et du professionnel. Pour compléter les dossiers administratifs, Wolff Metternich et ses collaborateurs ont constitué des dossiers internes, qu'ils enrichissent de correspondance privée, de copies, de publications et articles de presse. Les dossiers sont structurés en sous-groupes par champs d'attribution, tant en termes d'organisation du contenu que de la localisation géographique par pays ou districts. Certains articles se recoupent toutefois sur leur contenu et font en outre écho à des courriers spécifiques se trouvant dans les papiers personnels de Wolff Metternich et von Tieschowitz.

Le sous-fonds II comprend 78 dossiers qui ont trait à l'institution du Kunstschutz militaire et ont été compilés par Bernhard von Tieschowitz et le comte Franziskus Wolff Metternich. Ils ont été expédiés à Bonn avant août 1944. Leur classement s'aligne sur les structures administratives des différents pays occupés, les attributions et l'organigramme du service. Ils constituent le noyau dur de l'inventaire archivistique, centré sur la France.

La correspondance, les rapports et les ordres des autorités militaires proviennent des dossiers conservés sur le Kunstschutz en France, mais leur contenu est plus général, à l'image des documents sur la législation française et l'administration dans la zone occupée.<sup>73</sup> La correspondance, les règlements et les ordres de l'état-major administratif du *Militärbefehlshaber* en France occupée fournissent des informations particulièrement intéressantes sur l'organisation, le personnel, le matériel, les questions juridiques de l'administration ainsi que sur les réunions ou comptes rendus de situation des groupes de l'état-major administratif. De plus, les dossiers du sous-fonds évoquent l'emploi de prisonniers de guerre français pour le commerce et la protection des œuvres d'art.

Les documents juridiques regroupent les directives et ordonnances sur la protection des monuments d'arts et bâtiments précieux, la correspondance et les instructions sur l'exportation des objets d'art de grande valeur. Ils renseignent donc sur les champs de compétence et les procédures du Kunstschutz militaire.

Les papiers sur l'organisation sont particulièrement importants pour comprendre le Kunstschutz militaire en France, en premier lieu la correspondance au sujet de sa mise en place en mai-juin 1940 et un rapport de Wolff Metternich relatif à l'organisation du Kunstschutz et à ses bureaux. Les débuts du Kunstschutz en France sont retracés dans les échanges épistolaires sur les attributions et l'implication des *Feldkommandanturen*, les questions de ressources humaines, les photos de groupe, les informations sur la préparation et l'obtention de matériel en vue de la campagne photographique, les demandes de déplacements professionnels, les rapports d'activité et la correspondance entre le Kunstschutz militaire allemand et la conservation du patrimoine française. Le rapport final de Wolff Metternich sur le travail du délégué du Kunstschutz entre mai 1940 et septembre 1944, dans sa version finale et à l'état d'ébauche, de même que son compte rendu sur ses propres activités de délégué de l'OKH pour protéger les œuvres d'art (1940–1942) synthétisent avec leurs annexes les activités du Kunstschutz du point de vue de Wolff Metternich et de ses collègues.

Les documents sur la propagande, les conférences et publications professionnelles, disponibles sous la forme de publications et de transcription de conférences, ainsi que la correspondance, les articles de presse et les rapports divers montrent le « travail de relations publiques » du Kunstschutz et son utilisation à des fins scientifiques et de propagande.

Les dossiers sur la Belgique et les Pays-Bas regroupent, entre autres, des textes, des photos et des projets de reconstruction et d'aménagement urbain en Belgique et en France, des récits de voyage, la correspondance sur les Pays-Bas et sur le Kunstschutz en Belgique,

---

73 Voir la note dans la version allemande de l'introduction.

y compris un rapport d'activités sur la « Glockenaktion » en 1944 (« opération cloches »)<sup>74</sup> et la liste du transfert des collections de peinture du Musée des beaux-arts de Gand (1940). Ces dossiers témoignent des recoupements entre les différents bureaux du Kunstschutz et de leur conservation dans le fonds privé du comte Franziskus Wolff Metternich.

L'ensemble sur la France comprend 44 dossiers et forme ainsi la dominante principale des sources sur le Kunstschutz militaire conservées au sein du NL FGWM. Il est subdivisé en quatre séries :

- 6.1 Correspondance générale, instructions et cartes
- 6.2 Rapports généraux (rapports de déplacements, de situation et de synthèse)
- 6.3 Monuments et bâtiments historiques de valeur
- 6.4 Objets mobiliers, fonds d'archives et de bibliothèques et leurs dépôts de sauvegarde.

La diversité des documents permet de faire émerger la structure du classement des documents puis les champs d'intervention du Kunstschutz en France. Outre des pièces à caractère général sur l'organisation et la correspondance interne, il s'agit tout particulièrement des rapports d'activité et de déplacement. Les papiers sur les monuments d'art et les bâtiments historiques précieux dans les districts d'administration militaire, en grande partie dans la région A, sont systématiquement archivés. Ils comprennent des rapports d'inspection, des évaluations effectuées par la main-d'œuvre locale française, parfois également des photographies et des échanges épistolaires avec des particuliers qui prient le Kunstschutz de protéger leurs châteaux et leur contenu. Ces châteaux et bâtiments dont la valeur justifie une protection sont répertoriés dans les documents cartographiques et ont été dotés de panneaux indiquant l'interdiction partielle ou totale d'y loger les troupes, certains se trouvant également dans cet ensemble de dossiers. La collaboration avec les services français se lit notamment dans l'intérêt commun à sécuriser les dépôts d'évacuation des musées nationaux en France et à avoir une vue d'ensemble des fonds au moyen de listes d'inventaire.

On y identifie également des domaines connexes et des coopérations avec les services de l'Archivschutz et du Bibliotheksschutz, plus rarement trouve-t-on des pièces sur la « mise en lieu sûr » d'objets d'art mobiliers, tels que la « Geheimakte Bunjes » (« dossier secret Bunjes »).

Les divers rapports et la correspondance, classés par régions (A/B/C) et départements, selon l'ordre alphabétique de leurs villes, comprennent 24 dossiers de comptes rendus, photographies, cartes et correspondances relatifs à l'état des bâtiments, monuments et châteaux méritant protection dans les différents districts d'administration militaire, à leur inventaire et aux interdictions d'y loger des troupes. Ont été versés les papiers sur les régions et lettres suivantes :

- Région A : lettres A, B, Ca–Ce, F, G, H, J, L, Ma, Me, Mo, N, O, P, Q, R, S, T, Va–Vers, Vert–Vo, W, Y
- Région B : lettres A, B, T–Z

---

74 Ibid.

- Région C : lettres M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V
- Région de Bordeaux : lettres Ch–E.

L'ensemble de dossiers constitués à partir de 1942 sur le sud de la France contient des documents sur la mise en place du Kunstschutz dans l'ex-zone libre. On y trouve des comptes rendus de déplacement, des listes des musées et monuments de la nouvelle zone occupée ordonnées par département ainsi que divers rapports et correspondances sur des monuments et châteaux de cette zone, classés par ordre alphabétique des villes (lettres I–Z). Ce groupe comprend également quelques rares pièces recensant les objets d'art appartenant à des Juifs. Ces papiers documentent l'expansion du Kunstschutz vers le sud de la France à la fin de l'année 1942, notamment par l'intermédiaire de la planification et des voyages de Bernhard von Tieschowitz ainsi que les tâches quotidiennes consécutives du service, sous la forme de courriers et rapports sur les châteaux et monuments.

La liasse de dossiers sur l'Italie regroupe des documents sur le voyage d'études de Wolff Metternich et von Tieschowitz en Italie, notamment la planification, les notes de frais et le récit de voyage de Wolff Metternich. Elle met en lumière les voyages des collaborateurs effectués par le biais du Kunstschutz et, ce faisant, le lien entre recherche et activités de protection des œuvres d'art.

Les articles du groupe de dossiers sur la Grèce contiennent des rapports et correspondances sur la protection des œuvres d'art en Grèce, notamment produits par Bernhard von Tieschowitz et Hans-Ulrich von Schoenebeck, des pièces sur des publications et des « Merkblätter für den deutschen Soldaten an den geschichtlichen Stätten Griechenlands » (« fiches à l'intention des soldats allemands sur les sites historiques de Grèce ») imprimées (numéros 1–20), qui permettent de retracer les liens du Kunstschutz en Grèce avec le délégué du Kunstschutz et son adjoint et successeur, ainsi que les missions pédagogiques du Kunstschutz.

En ce qui concerne la Serbie, les pays baltes, la Russie et l'Égypte, il existe des dossiers sur les sections du Kunstschutz dans d'autres pays occupés ou sur des projets. Dans les courriers et rapports sur les mesures de protection des œuvres d'art dans les pays baltes se trouve, entre autres, le rapport final de Richard Hamann sur l'inventorisation photographique des monuments artistiques germano-baltes effectuée en 1940. La protection des arts en Russie et dans les pays baltes est traitée dans des rapports de Reinhold Strenger sur l'état des monuments artistiques, comprenant des listes de transfert et des plans de villes, dans la correspondance avec des chercheurs et dans des catalogues de musées. Sur la création d'une division du Kunstschutz en Serbie, cet ensemble contient des lettres de Wolff Metternich et von Tieschowitz adressées à Johann Albrecht von Rechwitz. De plus, il comporte des pièces sur un projet de Kunstschutz en Égypte et en « Orient ».

Sur le Referat für Vorgeschichte und Archäologie existe un dossier comprenant des rapports et de la correspondance du Referat auprès du MBF, de même des rapports d'activité du bureau, la plupart rédigés par Eduard Neuffer, dont le rapport final du groupe pour les années 1940 à 1944.

Ce fonds recèle également des correspondances, listes, photos et coupures de presse sur le rapatriement des œuvres d'art, archives et bibliothèques allemandes prises par Napoléon à Paris. L'ensemble comprend des copies et des documents sur la nomination d'Otto Kümmel (1874–1952), historien de l'art, chargé du rapatriement des œuvres spoliées par Napoléon en Allemagne et de leur inventarisation méthodique. Il y procéda notamment avec la collaboration du service du Kunstschutz établi au sein de l'administration militaire en France, avant tout à ses débuts en 1940–1941. Durant cette période, c'est principalement l'archéologue Hans Möbius (1895–1977) qui s'occupa de la correspondance du Kunstschutz avec les musées allemands à propos des demandes de restitution d'œuvres.

### III. Dossiers de Bernhard von Tieschowitz, adjoint et successeur de Wolff Metternich au Kunstschutz

Bernhard von Tieschowitz, docteur en histoire de l'art, fut l'adjoint et le successeur de Wolff Metternich. Il était également photographe, assistant puis, à partir de 1929, successeur de Richard Hamann à la tête du département photo de la faculté d'histoire de l'art de l'université de Marbourg (Bildarchiv Foto Marburg). En 1936, il quitta l'université pour devenir l'assistant scientifique du conservateur provincial Wolff Metternich. Entre les deux hommes s'instaura une relation de grande confiance qui se mua en amitié indéfectible. Le sous-fonds III est constitué du fonds privé de von Tieschowitz. Après son décès, les documents furent probablement envoyés à Wolff Metternich par sa veuve, Lisl von Tieschowitz (1903–1982). Il s'agit en particulier de documents ayant trait au Kunstschutz pendant la Deuxième Guerre mondiale, à la sortie de guerre et à la dénazification ainsi qu'à l'activité de von Tieschowitz au ministère des Affaires étrangères (1950–1952). Ils sont subdivisés en trois séries de dossiers :

1. Questions personnelles (dénazification)
2. Kunstschutz
3. Affaires étrangères.

Les papiers personnels de Bernhard von Tieschowitz sont des sources très importantes sur le Kunstschutz militaire, tout particulièrement en France et Italie – et en particulier sur la sauvegarde des biens culturels au Monte Cassino (1943) ainsi que sur l'impact et la mise en scène de la destruction de l'abbaye. Outre la correspondance, les documents sur la dénazification et ceux sur la réception du Kunstschutz datant de son travail au ministère des Affaires étrangères, ce sous-fonds comprend les agendas de poche des années 1940–1944 qui représentent une source passionnante sur l'évolution chronologique et les réseaux interpersonnels du Kunstschutz. Les invitations à des expositions dans des galeries et musées parisiens collectionnées par von Tieschowitz renseignent sur les réseaux culturels dans la capitale occupée. Ses documents de travail personnels à la division culturelle du ministère

des Affaires étrangères témoignent de son engagement pour la réouverture et l'indépendance des instituts culturels allemands en Italie. On y trouve en outre des pièces sur la création et la direction du service d'administration du patrimoine culturel allemand confisqué par les Alliés, la *TvK*, rattaché au ministère des Affaires étrangères.

#### IV. Réception de la pensée de la protection des œuvres d'art

Le sous-fonds comprend 12 dossiers de documents d'après-guerre détaillant les activités du Kunstschutz militaire, la correspondance de ses anciens collaborateurs relative à la réception et aux échos de leurs activités dans les anciens territoires occupés, de même qu'au projet d'examen critique de ces activités sous la forme d'un livre blanc.

Après la guerre, Wolff Metternich aussi bien que ses fils après son décès en 1978 se consacrèrent pendant des décennies aux dossiers du Kunstschutz ramenés à son domicile ; ils y ajoutèrent des coupures de presse et des échanges épistolaires plus récents. Wolff Metternich maintint, également pour ses papiers privés, la gestion qu'il avait adoptée pendant ses années militaires : il notait la date d'arrivée du courrier, celle de la réponse et la nature de cette dernière. Il donnait en outre l'instruction à son secrétariat d'ouvrir un nouveau dossier ou d'ajouter un courrier aux « dossiers Kunstschutz ». Ce sous-fonds est subdivisé en trois séries :

1. Pensée de la protection des œuvres d'art
2. Correspondance avec les Monuments Men et d'autres collègues (privée/professionnelle)
3. Recherche et restitution d'art spolié.

La correspondance entre les anciens membres du Kunstschutz et des collègues étrangers ainsi que leurs diverses prises de position sont particulièrement intéressantes.

Les revues de presse et les publications sur le Kunstschutz pendant la Seconde Guerre mondiale, les commentaires et rapports des anciens collaborateurs du service éclairent à nouveau la réception positive ou la mise en scène de leur travail. Les opinions critiques sont analysées en détail dans leur correspondance et les missions positives ou honorables du Kunstschutz mises en exergue. Au fil des années 1950 et 1960, de plus en plus de voix s'élevèrent parmi les anciens agents pour réclamer un livre blanc sur le Kunstschutz (en Italie) et une correspondance accrue s'engagea pour localiser les dossiers du service envisagés comme de possibles sources. On trouve aussi dans cet ensemble des comptes rendus de réunions de l'UNESCO sur la protection des sites historiques et artistiques et une correspondance fournie de Wolff Metternich et Paul Clemen sur le Kunstschutz, sur la conservation des monuments et sur la reconstruction. Les papiers rassemblés sur la correspondance avec des officiers du MFA&A, les notes louant l'activité de Wolff Metternich et les échanges épistolaires avec les services français le félicitant de sa réintégration comme conservateur provincial après la guerre illustrent clairement la présentation et la réception de Wolff Metternich comme protecteur des arts.

Les dossiers sur la restitution et l'art spolié comprennent avant tout de la correspondance et des articles de presse, mais aussi des comptes rendus d'entretiens, des publications et prises de position sur les requêtes en restitution et sur l'art spolié dans les territoires occupés. Dans ce sous-fonds, les répercussions du Kunstschutz et la consultation de Wolff Metternich dans les négociations internationales, à double titre de médiateur et d'expert, sont passionnantes.

## V. Recherches des fils de Wolff Metternich sur le Kunstschutz

Le fils aîné, le comte Johann Adolf Wolff Metternich, fut désigné comme administrateur du fonds privé en 1978. Après son décès en 1995, le comte Winfried Wolff Metternich reprit la gestion des papiers de son père et les transféra du domaine Fronhof à Junkersdorf (Cologne), où ils étaient conservés depuis des années, à son domicile bonnois. Les deux frères avaient obligation d'en permettre l'accès constant aux membres de la famille. Comme Johann Adolf, Winfried s'intéressa fortement à la mission et au travail de son père, et entreprit d'examiner et de trier les dossiers et les liasses, dont certaines possédaient encore leurs ficelles d'origine. La majorité des dossiers a été classée selon un principe chronologique. En 2012, à l'issue des recherches de l'équipe cinématographique de Berlin (tournage du film « Frankofonia ») et des semaines passées à scanner les documents, le sous-fonds a été mélangé et a dû faire à nouveau l'objet d'un classement archivistique. Les recherches de Winfried donnèrent lieu à des ajouts de copies provenant d'autres fonds d'archives, la plupart sans mention de provenance.

Le sous-fonds V comprend 14 dossiers qui rassemblent des matériaux sur l'examen et l'analyse des activités paternelles. Pour l'essentiel, il s'agit de résultats des recherches menées par Johann Adolf et Winfried sur l'histoire de la famille et du Kunstschutz, insistant sur les services rendus par Wolff Metternich, mais aussi de documents personnels des fils. Ils ont, de surcroît, réuni une grande quantité d'archives sur le Kunstschutz militaire, certaines sont des copies du NL FGWM ou du Bundesarchiv ou encore des scans des National Archives américaines, notamment des sources sur les fonds des officiers beaux-arts américains.

### Fonds partiel de la bibliothèque du comte Franziskus Wolff Metternich

Le fonds partiel « bibliothèque » comprend des ouvrages en rapport avec la carrière scientifique et professionnelle du comte Franziskus Wolff Metternich, qui portent notamment sur l'histoire de l'art, la protection des œuvres d'art, l'histoire, l'archéologie, la conservation des monuments et des questions d'ordre privé. À l'origine, la riche bibliothèque scientifique de Wolff Metternich se trouvait au domicile familial à Junkersdorf. Après son décès, elle fut partagée en plusieurs lots dont l'un fut attribué à son petit-fils Paul à Bonn, où les collaborateurs du projet ont pu en sélectionner une partie pour le NL FGWM. Le choix effectué

dans cette portion de la bibliothèque familiale s'est concentré sur les intérêts scientifiques et professionnels ainsi que sur les missions de Wolff Metternich, et s'élève à 46 cartons d'archives. Les livres sélectionnés ont servi de base de travail et dessinent des axes thématiques comme les liens avec certains collègues. La protection des œuvres d'art embrasse, par exemple, des publications de collègues sur la protection des biens culturels, mais aussi des ouvrages de l'après-guerre sur la réception et l'examen critique de cette activité. Ces livres sont complétés par des essais sur la propagande de guerre ou des tirés à part de conférences données à l'université de Bonn pendant le conflit. Les catégories protection des monuments, histoire et archéologie se composent essentiellement de littérature spécialisée, dont un grand nombre de publications de Wolff Metternich et de tirés à part.<sup>75</sup>

Quand, comment et pourquoi les dossiers du Kunstschutz arrivèrent-ils et restèrent-ils dans les archives de Wolff Metternich ? Quelques indices dans les dossiers permettent de formuler de premières hypothèses. Les dossiers administratifs portent majoritairement sur la période 1940–1942/1943. Des notes dans les agendas de Bernhard von Tieschowitz indiquent les visites de Wolff Metternich à Paris – également après sa suspension en 1942 et sa révocation en 1943. Certaines entrées parlent de tri en commun de dossiers ainsi que de la destruction de documents.<sup>76</sup> Au fil des évolutions défavorables de la guerre, de la menace grandissante qui en découlait et du repli des troupes, furent probablement envoyés en priorité les papiers paraissant pertinents pour une documentation (Wolff Metternich rédigeait ses carnets intimes et son courrier militaire dans l'idée et la volonté d'une conservation archivistique de ses activités<sup>77</sup>). Il ne fut gardé à Paris que ce qui était nécessaire au maintien du fonctionnement du service. Sur ce principe, les dossiers administratifs et internes du Kunstschutz furent envoyés en Allemagne au bureau de Wolff Metternich et von Tieschowitz à Bonn. Le dépôt des dossiers au Denkmalpflegeamt à Bonn est attesté par plusieurs mentions.<sup>78</sup>

Josef Busley reçut lui aussi en septembre 1944 l'instruction de rédiger un rapport final sur les activités du Kunstschutz dans le sud-ouest de la France entre juillet 1940 et août 1944, et ce « explicitement sur la base des dossiers sauvés et envoyés par ses soins à Bonn »<sup>79</sup>. L'administration militaire en France, déjà repliée en Allemagne, chargea également Wolff Metternich de rédiger un rapport final sur les activités du Kunstschutz. Il s'appuya pour ce faire sur les dossiers en sa possession.<sup>80</sup>

Le Denkmalpflegeamt ayant été largement détruit par les bombardements de 1944–1945, il paraît logique d'en déduire que les dossiers de Paris, tout comme les archives du

---

75 Ibid.

76 Ibid.

77 Ibid.

78 Ibid.

79 Ibid.

80 Ibid.

Denkmalpflegeamt furent transportés dans la cave du domicile privé de Wolff Metternich, Blücherstraße. Dans le cas contraire, ils auraient disparu sous les décombres.<sup>81</sup>

Le transfert des dossiers du Denkmalpflegeamt à Wolff Metternich et von Tieschowitz est attesté par quelques informations citées dans la correspondance conservée dans le fonds privé. Ainsi, des *liasses de dossiers de guerre* venant de Bonn furent remises à von Tieschowitz. En octobre 1961, les *dossiers de guerre – Paris* furent transmis au comte Hanno Wolff Metternich. En novembre/décembre de la même année, von Tieschowitz et Wolff Metternich demandèrent à Hans Kisky (1920–1965) s’il restait des dossiers sur les activités parisiennes dans les locaux du Denkmalpflegeamt. Le conservateur adjoint leur répondit que Wolff Metternich avait tout emporté dans l’intention de les remettre au Bundesarchiv. La correspondance fait état d’un intérêt du Bundesarchiv à accueillir ces archives et d’une discussion sur un lieu plus *approprié*, à savoir les archives du ministère des Affaires étrangères. Wolff Metternich aurait pris dans un premier temps les dossiers avec lui, parce qu’il devait participer à un projet de publication *du côté officiel* sur la préservation de l’art pendant la guerre.<sup>82</sup>

Une information tirée de la correspondance de Wolff Metternich et de Lisl von Tieschowitz à propos des dossiers de Bernhard von Tieschowitz, atteste que Lisl adressa probablement à Wolff Metternich les agendas et les dossiers du Kunstschutz, de même que les documents de dénazification de son époux après son décès. Une annotation sur une lettre confirme que Wolff Metternich lui en renvoya une partie, dont elle ne souhaitait pas se séparer.<sup>83</sup>

Quelques notes manuscrites de von Tieschowitz renseignent sur la structure et l’itinéraire des archives, par exemple celle sur les documents italiens : *Italie 1943–44 (dossiers, trouvés le 9.7.47 dans la cave de la Conservation des monuments à Bonn)*.<sup>84</sup> En outre, une liste de von Tieschowitz, datée du 29 juillet 1943, sur les liasses transférées à titre de *dossiers [avérés] du délégué du Kunstschutz auprès de l’OKH*, numérotées de 1 à 16, renvoie probablement à un plan de classement. Une *table des dossiers du Kunstschutz à Bonn* non datée (mais vraisemblablement ultérieure) présente une structure analogue en huit blocs thématiques.<sup>85</sup> Aucun plan de classement sur l’OKH ou sur l’administration militaire en France ne se trouve dans le NL FGWM, uniquement un sommaire des dossiers sur le sud du pays.<sup>86</sup> Les sources complémentaires et un classement structurel et thématique des dossiers peuvent apporter des informations supplémentaires sur ces questions.

---

81 Ibid.

82 Ibid.

83 Ibid.

84 Ibid.

85 Ibid.

86 Ibid.

## 7. Sources complémentaires

Les sources complémentaires sur les dossiers du Kunstschutz conservés dans le fonds privé Wolff Metternich ont pu être structurées au cours de la recherche en différentes catégories présentées ci-dessous.

LES DOSSIERS DU KUNSTSCHUTZ constitués à l'OKH ou dans les commissions du Kunstschutz dépendant des districts d'administration militaire se trouvent non seulement au sein du NL FGWM, mais aussi aux Archives nationales en France, dans le fonds de l'administration militaire allemande en France (sous-série AJ 40), centré sur le Grand Paris et Hermann Bunjes. Les archives départementales françaises possèdent, de plus, quelques compléments provenant du Kunstschutz,<sup>87</sup> notamment des documents sur les mesures de protection des œuvres d'art arrêtées par les Feldkommandanturen. Le fonds de la division culturelle de l'administration provinciale conservé à l'Archiv des Landschaftsverbandes Rheinland comporte également quelques dossiers internes du Kunstschutz, principalement sur la région C (Dijon) et sur Walther Zimmermann. Au nombre des documents de travail du Kunstschutz, il faut aussi compter le matériel iconographique fourni par les campagnes photographiques conservé au Bildarchiv Foto Marburg ainsi que les publications et rapports des membres du Kunstschutz se trouvant dans les bibliothèques.

Pour saisir le contexte administratif global, il est intéressant de consulter les DOSSIERS DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE ALLEMANDE. Outre le fonds AJ40 aux Archives nationales, déjà mentionné, ces sources sont conservées au Militärarchiv à Fribourg-en-Brigau, où l'on retiendra notamment les dossiers de l'administration militaire en France, dans la France du Nord et en Belgique et ceux de l'armée de terre et des Feldkommandanturen, ces derniers étant complétés par les documents conservés dans les archives départementales françaises.

Les archives des services français qui témoignent de la COOPÉRATION DES AUTORITÉS LOCALES AVEC LE KUNSTSCHUTZ offrent une autre porte d'entrée. Il faut citer ici en premier lieu le fonds des Musées nationaux aux Archives nationales (AN 20144792), dont les documents sur les mesures de protection artistique françaises adoptées par l'administration des musées nationaux, mais aussi sur les tâches accomplies collectivement, telles que la protection des dépôts et la correspondance afférente, fournissent de précieuses informations sur le Kunstschutz. La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) conserve les fonds du patrimoine artistique français sur l'administration de la conservation des monuments et ceux de l'association privée de propriétaires de bâtiments historiques, La Demeure historique, qui a correspondu avec le Kunstschutz au sujet de la protection du patrimoine architectural et de l'interdiction de loger des troupes dans les bâtiments historiques précieux. La coopération entre services allemands et étrangers en matière de protection des œuvres d'art est également établie pour la Belgique aux Archives générales du Royaume, à l'Institut

---

<sup>87</sup> Le principe de provenance (lat. *provenire*) est une démarche de classement et de traitement des archives selon l'origine des documents, les producteurs d'archives et le contexte de leur production.

Royal du Patrimoine Artistique et au Centre d'Études et de Documentation Guerre et Société contemporaine. Aux Pays-Bas, les dossiers sur l'« opération cloches » et ceux sur la protection des œuvres d'art (kunstbescherming) sont conservés au Nationaal Archief ; cependant leur structure et leur contenu divergent du modèle français et belge, puisque les Pays-Bas n'étaient pas placés sous administration militaire.

LES ARCHIVES DES INSTITUTIONS PARTENAIRES DU KUNSTSCHUTZ complètent ces sources, à l'instar des dossiers du service de l'Archivschutz en France, versés au Militärarchiv à Fribourg. L'accessibilité à ce fonds est toutefois très limitée suite à un gros dégât des eaux. On y trouve également des documents sur le Bibliotheksschutz. On trouvera des informations sur la Kunsthistorische Forschungsstätte dans les dossiers Hermann Bunjes aux Archives nationales ainsi que dans la correspondance d'Alfred Stange conservée dans les archives de l'université de Bonn et dans celles du Kunsthistorisches Institut Bonn (l'institut d'histoire de l'art de l'université). Enfin, des dossiers d'archives sur les campagnes photographiques dans les territoires occupés, n'ayant pas encore fait l'objet d'un inventaire précis, se trouvent au Bildarchiv Foto Marburg.

LES SOURCES SUR LES INSTITUTIONS ET ORGANES NAZIS complètent la recherche sur la protection des œuvres d'art, car elles permettent d'opérer une différenciation sur les questions de spoliation et de mettre au jour les synergies ou encore des coopérations individuelles. Le Politisches Archiv du ministère des Affaires étrangères possède les fonds de l'ambassade d'Allemagne à Paris et du Sonderkommando Künsberg. Le Bundesarchiv de Berlin détient les fonds sur le Bureau Rosenberg (NS 8), l'ERR (NS 30), mais aussi le fichier des membres du NSDAP et ceux de l'échelon administratif supérieur du REM.

En outre, il est pertinent de consulter les archives de l'époque sur la CONSERVATION DES MONUMENTS ET LA PROTECTION RÉGIONALE DE L'ART, c'est-à-dire les champs d'activités de Wolff Metternich. Elles sont en particulier conservées à l'ALVR, notamment les fonds de la conservation des monuments rhénane et de l'administration provinciale sur les mesures de sauvegarde, la défense passive et la protection des œuvres d'art ainsi que les dossiers individuels des collaborateurs, mais aussi le bureau d'enregistrement de l'Archivberatungsstelle rhénane sur la sauvegarde des archives pendant la Seconde Guerre mondiale. Les sources sur l'administration des provinces prussiennes au Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (Archives secrètes de l'héritage culturel de Prusse) constituent un domaine secondaire, mais complémentaire.

LES ARCHIVES INSTITUTIONNELLES DANS LE SECTEUR CULTUREL documentent les liens du Kunstschutz et de Wolff Metternich avec les musées. Elles contiennent, d'une part, les articles et publications de Wolff Metternich sur la protection des monuments, la préservation de l'art et la défense passive ; d'autre part, la correspondance sur la recherche dans les territoires occupés, les demandes de recherche ou de fourniture de matériel, notamment des illustrations, et mettent en lumière les réseaux scientifiques. Les projets de recherche collectifs sont consultables dans le fonds Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fondation allemande de la recherche) au Bundesarchiv à Berlin. Les acquisitions d'œuvres d'art dans la France occupée

et leur exportation dans le Reich étaient soumises à l'autorisation du *Kunstschutz*. Citons à titre d'exemple le fonds du *Rheinisches Landesmuseum* (musée régional) de Bonn à l'ALVR, celui de la *Nationalgalerie* (Galerie nationale) au *Zentralarchiv der Staatlichen Museen zu Berlin* (Archives centrales des musées d'État de Berlin) ou les archives de l'actuel musée *Suermondt-Ludwig* à Aix-la-Chapelle. Les archives des marchands d'art peuvent également fournir des informations sur les achats et l'exportation depuis la France avec l'aide du *Kunstschutz*, notamment les papiers de *Hildebrand Gurlitt* (1895–1956) au *Bundesarchiv* à Coblenche.

LES PAPIERS PRIVÉS ET PUBLICS DES COLLÈGUES ET COLLABORATEURS du *Kunstschutz* et de groupes apparentés complètent les récits subjectifs et possèdent, comme le NL FGWM, des dossiers internes sur les activités durant la guerre. Ils se trouvent la plupart du temps dans les archives des institutions pour lesquelles ces personnes ont travaillé, dans des archives se concentrant sur les papiers privés ou dans les archives familiales. Il convient ici de citer à titre d'exemple deux fonds privés dans la série Rhénanie du *Landesarchiv NRW* (Archives régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie) à Duisbourg : celui d'Alois Becker, *Oberregierungsrat* (haut fonctionnaire) auprès de l'*Oberpräsident* de la province de Rhénanie, et celui de *Josef Busley*, collaborateur du *Kunstschutz*, qui, de 1927 à sa révocation en 1933, dirigea le service Culture et Conservation des monuments auprès du *Landeshauptmann* (président) de la province de Rhénanie, puis travailla à Bonn à l'inventorisation des monuments historiques et fut réintégré après la guerre au ministère de la Culture à Düsseldorf. Une autre partie du fonds privé de *Josef Busley* se trouve au *Rheinisches Archiv für Künstlernachlässe* (Archives rhénanes des fonds privés d'artistes) à Bonn, qui possède aussi une partie du fonds privé d'un autre collaborateur du *Kunstschutz*, *Carlheinz Pfitzner*. On trouve également des fragments de fonds privés de collègues du *Kunstschutz* au *Künstlerarchiv* (collections de legs d'artistes) du *Germanisches Nationalmuseum* (musée national germanique) de Nuremberg, notamment de *Paul Clemen*, titulaire de la chaire d'histoire de l'art à Bonn, et d'*Alfred Stange*. Une autre partie du fonds privé de *Clemen* (correspondances 1904–1948) se trouve dans la série *Documentation du LVR-Amt für Denkmalpflege im Rheinland* (Office des autorités régionales de Rhénanie pour la conservation des monuments rhénans) à *Pulheim-Brauweiler*. Le fonds privé d'*Ernst Zipfel* au *Bundesarchiv* de Coblenche apporte d'autres éclairages sur les liens entre *Kunstschutz* et *Archivschutz*. Celui de *Richard Hamann* à la bibliothèque universitaire de *Marbourg* fournit des informations supplémentaires sur les campagnes photographiques. Le fonds privé de *Johann Albrecht von Rechwitz* conservé à la *Bayerische Staatsbibliothek* (bibliothèque d'État de Bavière) et aux archives universitaires de la *Ludwig-Maximilians-Universität (LMU)* à Munich – une partie est toujours entre les mains de la famille – nourrit les recherches sur le *Kunstschutz* en Serbie. De par leur éclairage personnel, les archives familiales de *Hans Gerhard Evers* et du comte *Wend von Kalnein*, collaborateurs du *Kunstschutz*, élucident d'autres aspects.

Le *Kunstschutz* est également évoqué dans les documents de diverses institutions nationales dans le sillage des INVESTIGATIONS SUR L'ART SPOLIÉ ET LA RESTITUTION entreprises

après la guerre. Dans les archives allemandes, citons les dossiers de la division culturelle sur les questions de restitution et de la TvK aux Archives politiques du ministère des Affaires étrangères. Les dossiers de la TvK à la Oberfinanzdirektion (direction supérieure des finances) de Munich se trouvent à Coblenche, au Bundesarchiv, qui possède également le fonds de l'Institut für Besatzungsfragen. Les dossiers d'instruction des procès alliés contre les criminels de guerre versés aux Staatsarchiv Nürnberg (Archives d'État de Nuremberg) fournissent aussi quelques informations sur le Kunstschutz. En France, les Archives nationales possèdent des sources sur la gestion des restitutions et des indemnisations après la guerre, tandis que les Archives diplomatiques, au ministère français des Affaires étrangères, conservent les documents de la Commission de récupération artistique, qui comprennent de vastes collections sur le pillage comme sur la restitution des biens culturels français spoliés. Aux États-Unis, les National Archives détiennent les fichiers des sections du MFA&A, tout particulièrement des rapports sur les institutions et acteurs – par exemple les Art Looting Intelligence Unit (ALIU) Reports 1945–1946 and ALIU Red Flag Names List and Index – et sur la spoliation en Italie et en France, qui explicitent également les mesures militaires américaines en matière de protection des œuvres d'art. Ils sont complétés par des fonds privés d'officiers beaux-arts dans diverses archives institutionnelles. Les National Archives en Angleterre conservent également des fichiers sur les thématiques culturelles de l'après-guerre dans la zone d'occupation britannique, qui incluait certaines régions de Rhénanie.

Sur WOLFF METTERNICH comme acteur et sur les étapes de sa carrière : outre les vastes collections du NL FGWM, les aspects mentionnés de la protection des monuments conservés à l'ALVR et les liens avec l'université dans les archives universitaires à Bonn et celles du Kunsthistorisches Institut Bonn, de même que celles du Politisches Archiv du ministère des Affaires étrangères allemand, on trouvera également ses dossiers individuels aux archives de la Max-Planck-Gesellschaft à Berlin et dans celles de la Bibliotheca Hertziana à Rome.

Pour la période de l'après-guerre, ce sont principalement les documents relatifs à la DÉNAZIFICATION DES ANCIENS COLLABORATEURS qui livrent des informations sur les activités du Kunstschutz. Les dossiers des procédures de dénazification dans la zone britannique, notamment ceux de Wolff Metternich, von Tieschowitz et Kuetsgens, se trouvent au Landesarchiv NRW, série Rhénanie, à Duisbourg. Ils sont complétés par les dossiers individuels des collaborateurs dans les archives des diverses institutions. Les mémoires de défense et les excuses mutuelles ou les témoignages à charge fournissent des informations subjectives et précisent les contours des réseaux, même s'il faut porter un regard extrêmement critique sur ces procédures et les replacer dans leur contexte.

La RÉCEPTION DE L'ACTIVITÉ DU KUNSTSCHUTZ se réverbère également dans les archives, par exemple via la correspondance dans des fonds privés ou la correspondance institutionnelle des anciens collaborateurs du Kunstschutz. Elle se révèle également dans des projets politiquement ambitieux, ainsi qu'en attestent les dossiers concernant le projet de livre blanc sur le Kunstschutz en France et en Italie, conservés au Politisches Archiv du ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, les récits que les officiers beaux-arts de différents pays ont rédigés à

la sortie de guerre donnent des informations sur leurs activités et réseaux. Les coupures de presse des années de guerre et les reportages des collaborateurs ou à leur sujet, évoquant la protection, la destruction, la spoliation et la restitution d'après-guerre, représentent d'autres approches intéressantes. Aujourd'hui encore, des médias, des livres pour enfants, des romans ou des films montrent la réception internationale du Kunstschutz et de la protection du patrimoine culturel en général.

Cette énumération pourrait certainement être déclinée à l'environnement, mais son unique dessein était de présenter des grands axes, d'autant que ces fonds sont détaillés dans le chapitre sur la description des archives et des fonds comme dans la base de données.

## 8. Caractéristiques des sources

Il est possible de classer en divers groupes les documents ayant directement rapport au Kunstschutz militaire en France et conservés dans le NL FGWM et les sources complémentaires d'autres institutions. On peut, par exemple, distinguer entre les dossiers produits dans les districts d'administration militaire et ceux qui sont rassemblés au bureau du délégué du Kunstschutz auprès de l'OKH, ce qui permet un classement par documents. L'étape suivante vise à comparer la structure des plans de classement conservés et les sources dans les archives. Ce travail permet d'amorcer au niveau des dossiers la reconstitution des champs d'activités décrits antérieurement, mais surtout de pointer les lacunes manifestes dans les sources, voire de formuler des hypothèses. Conformément à la typologie thématique évoquée plus haut, le classement se divise schématiquement ainsi :

1. Documents rédigés par ou pour Wolff Metternich et von Tieschowitz à l'OKH, en particulier les rapports en provenance des districts d'administration militaire adressés au délégué du Kunstschutz auprès de l'OKH ou les documents sur la structuration et l'organisation,
2. Documents de la section art/culture de l'administration militaire à Paris, pour l'essentiel des dossiers administratifs internes,
3. Documents sur les régions d'administration militaire A/B/C rédigés par les agents, en particulier les rapports d'inspection des monuments, villes, châteaux, état des dépôts, mesures de sécurité, etc.,
4. Correspondance émanant du Kunstschutz adressée aux autorités françaises, etc.,
5. Notes personnelles, journaux, agendas de collaborateurs du Kunstschutz,
6. Correspondance d'autres institutions nazies avec le Kunstschutz dans les sources complémentaires,
7. Correspondance des autorités françaises, notamment des musées nationaux, avec le Kunstschutz dans les sources complémentaires,
8. Documents d'après-guerre sur les restitutions, en rapport avec le Kunstschutz,
9. Documents d'après-guerre sur la dénazification de collaborateurs du Kunstschutz.

Quand le producteur des dossiers administratifs et internes du Kunstschutz n'est pas précisé, il est parfois compliqué de l'identifier. Cependant la série AJ 40/573 des Archives nationales en France comprend des plans de classements non datés, mais détaillés, sur le groupe du Kunstschutz au sein de l'administration militaire, et ce en deux exemplaires, non totalement identiques et parfois modifiés à la main, ainsi qu'un plan de classement OKH.<sup>88</sup>

Le plan de classement sur le Sachgebiet (groupe) V 1/2 Kunstschutz de l'administration militaire est structuré en domaines (chiffres romains), sections (chiffres arabes) et descriptions :

- o* *Groupe [Sachgebiet] du Kunstschutz*
- o-0* *Généralités*
- o-1* *Administration interne, questions concernant le bureau*
- o-2* *Ordonnances et décrets*
- o-3* *Activités du groupe V 1/2 (Kunstschutz)*
- o-4* *Protection des châteaux (dispositions générales)*
- I* *Protection des œuvres d'art dans les districts extérieurs*
- I-0* *Région A correspondance et région A rapports divers classés alphabétiquement A, B, C, D-G, H-L, M-Q, R-S, T-Z*
- I-1* *Région B correspondance et région B rapports divers classés alphabétiquement A-C, D-Q, R-Z*
- I-2* *Région C correspondance et région C rapports divers classés alphabétiquement A-L, M-Z*
- I-3* *Paris correspondance et rapports divers*
- I-4* *Belgique et Nord de la France*
- II* *Préhistoire et archéologie*
- III* *Objets mobiliers*
- III-0* *Correspondance dépôts de sauvegarde et rapports divers dépôts de sauvegarde classés alphabétiquement A-C et D-Z, en outre dépôts de sauvegarde [? illisible]*
- III-1* *Notifications en vertu de l'ordonnance du 15.7.40*
- III-2* *Rapatriment*
- III-2 a* *Einsatzstab RR*
- III-2 b* *Commando de protection des devises [Devisenschutzkommando]*
- III-2 c* *Opérations de mise en sécurité*
- III-2 d* *Musée de l'armée*
- III-3* *Alsace-Lorraine*
- III-4* *Commerce d'objets d'art (alphabétique)*
- III-5* *Commerce d'objets d'art – généralités*
- II-6* *[?] Musée*
- IV* *Monuments de la victoire et de la haine*

<sup>88</sup> AN AJ 40/573, dossier 1, Kunstschutz (Groupe de protection des œuvres d'art) auprès de l'OKH. Plan de classement des documents du service.

V	<i>Collection de métaux (dispositions générales, monuments, cloches)</i>
VI	<i>Passeports, recommandations</i>
VI-0	<i>Passeports</i>
VI-1	<i>Demandes de laissez-passer, classées alphabétiquement A-D, E-M, N-Z</i>
VI-2	<i>Formulaires de contrôle</i>
VI-3	<i>Prisonniers de guerre</i>
VII	<i>Publications scientifiques</i>
VIII	<i>Divers</i>
VIII-0	<i>Correspondance avec l'Allemagne [Heimat].</i>

Le plan de classement sur le Kunstschutz auprès de l'OKH présente un niveau de structure supérieur :

- 1) *Généralités*
  - 2) *Ordres, ordonnances et décrets*
  - 3) *Personnel*
  - 4) *Objets d'art mobiliers*
  - 5) *Rapports Belgique*
  - 6) *Belgique généralités*
  - 7a) *Rapports France A*
  - 7b) *Rapports France A*
  - 7c) *Rapports France B*
  - 7d) *Rapports France C*
  - 7f) *Rapports France (situation générale et rapports spécifiques)*
  - 8) *France généralités*
  - 9) *Hollande*
  - 10) *Allemagne [Heimatgebiet]*
  - 11) *Rapports synthétiques pour l'OKH Gen/Qu. [quartier-maître général]*
  - 12) *Archéologie*
  - 13) *Véhicules légers (également campagne photographique)*
  - 14) *Sud de la France*
  - 15) *Italie*
  - 16) *Coupures de presse*
  - 17) *Campagne scientifique*
  - 19) *Kunsthistorisches Institut [l'institut d'histoire de l'art]*
  - 20) *Sud-Est (Grèce)*
  - 20a) *Sud-Est (Égypte, Serbie)*
  - 21) *Est (Russie)*
- Dossier spécial Groupe 7 (clos).*

Le dossier 141 du NL FGWM, avec des correspondances, des comptes rendus de voyage et de situation sur la protection des œuvres d'art dans le sud de la France ainsi que des listes de dépôts de sauvegarde (décembre 1942–juin 1944), constitue probablement une partie des dossiers conservés de l'OKH : Titre 14) *Sud de la France*. Il s'y trouve également un plan de classement, structurant une partie du dossier :<sup>89</sup>

- 1.) *Généralités. Correspondance avec les autorités allemandes et françaises sur des questions générales, y compris commerce de l'art.*
- 2.) *Ordres (fondamentaux), organisation, activités de service.*
- 3.) *Rapports. Rapports d'activité, de déplacement, de situation, présentations générales, liste des bâtiments exemptés.*
- 4.) *Dépôts de sauvegarde et musées.*
  - a.) *Correspondance générale,*
  - b.) *Classement alphabétique.*
- 5.) *Immeubles et objets mobiliers concernés.*
  - a.) *Correspondance générale,*
  - b.) *Classement par département.*
- 6.) *Territoire occupé en Italie.*

Au vu de ces plans de classement, la question qui se pose est moins celle des aspects qui ne peuvent malheureusement pas être documentés dans cet inventaire que celle des sous-rubriques qui le sont. La nature des dossiers et les annotations manuscrites sur les documents autorisent à émettre au minimum l'hypothèse que les fichiers conservés au sein du NL FGWM proviennent des archives du Kunstschutz auprès de l'OKH. Cette hypothèse est corroborée par les informations sur le choix des dossiers fournies par Wolff Metternich et von Tieschowitz et par l'expédition de ces dossiers à Bonn. Enfin, une liste des liasses n° 1–16 à transférer, établie par von Tieschowitz et intitulée *Dossiers du délégué du Kunstschutz auprès de l'OKH* en date du 29 juillet 1943, conforte la thèse de la présence d'archives du Kunstschutz OKH au NL FGWM :<sup>90</sup>

*Liste des liasses acheminées de Paris à Bonn le 29.7.43 :*

*Dossiers du délégué du Kunstschutz auprès de l'OKH :*

- 1) *Généralités, ordres et organisation, rapp. France (rapp. France généraux et de situation), région C*
- 2) *Personnel*
- 3) *Objets d'art mobiliers*
- 4) *Rapports Belgique*
- 5) *Rapports généralités*
- 6) *Rapports France A–K*

<sup>89</sup> NL FGWM, n° 141, et notamment plan de classement, commandant de la zone d'opération militaire Sud Qu/Kult, août 1943.

<sup>90</sup> NL FGWM, n° 34.

- 7) *Rapports France L–Z*
  - 8) *Rapports France Région B et C*
  - 9) *France généralités et Hollande*
  - 10) *Allemagne [Heimat]*
  - 11) *Rapports synthétiques pour l'OKH Gen/Qu*
  - 12) *Archéologie, coupures de presse*
  - 13) *Voyages d'études*
  - 14) *Kunsthistorisches Institut, campagne scientifique*
  - 15) *Sud-Est (Grèce)*
  - 16) *Serbie, Égypte, Est (Russie)*
- Dossiers de la campagne photographique :*
- 1) *Généralités*
  - 2) *Ordres, personnel, rapports (planification).  
signé Tieschowitz, MVR.*

Une énumération manuscrite, ultérieurement numérotée et dactylographiée, non datée, de Wolff Metternich indique en outre :

*Table des dossiers du Kunstschutz à Bonn*

- 1) *Ordres généraux des autorités militaires.*
- 2) *Ordres généraux concernant la protection des œuvres d'art, notices pour les commandants des troupes et la troupe à propos de la protection des bâtiments et monuments historiques.*
- 3) *Patrimoine artistique mobilier, protection et démarches pour empêcher l'évacuation.*
- 4) a) *Comptes rendus de voyage des délégués, classés par districts.*  
b) *Rapports de situation (généralités), rapports mensuels des délégués du Kunstschutz.*  
c) *Idem Serbie, Proche-Orient.*
- 5) *Rapports sur la destruction d'œuvres d'art.*
- 6) *Protection des dépôts d'évacuation nationaux du patrimoine artistique français.*
- 7) *Mesures diverses pour protéger les monuments historiques (cathédrales, etc.).*
- 8) *Rapatriement des objets volés par les Français 1795–1813. Extraits de dossiers des Archives nationales, correspondance. (Le rapatriement n'a pas été effectué).*

Il est attesté que Wolff Metternich et von Tieschowitz séjournèrent tous les deux à Paris en juillet 1943 et qu'ils trièrent les dossiers en vue de leur acheminement à Bonn. On peut ainsi lire dans l'agenda de poche de von Tieschowitz :

24.07.43, Paris, après-m. avec Mett. au bureau, travaillé. Examen des dossiers. 25.07.43, Paris/Versailles, avec Metternich et Mademoiselle Schmidt à Versailles, mat. Saint-Germain-des-prés. Notre-Dame, après-m. avec Mett. et Schmidtchen à Versailles – charmant, Dîner à trois à Paris hôtel Lotti, 10h30 départ Metternich.<sup>91</sup>

91 NL FGWM, n° 251.

Une autre entrée indique que les dossiers furent convoyés à Bonn par le chauffeur, Josef Bauch : 28.07.43, Paris, *Bauch se rend à Bonn avec dossiers*.

Les dossiers du Kunstschutz sont également mentionnés dans les journaux de Wolff Metternich lorsqu'il évoque son voyage à Paris entre le 12 et le 25 juillet 1943 : *Les journées ont été occupées par de nombreuses tâches professionnelles, classer les dossiers, etc., mais ont laissé aussi le loisir de plusieurs visites intéressantes (...)*<sup>92</sup>

La comparaison du plan de classement de l'OKH avec la liste des dossiers transférés de Paris à Bonn, établie par von Tieschowitz, et avec celle de Wolff Metternich sur les dossiers du Kunstschutz montre que d'autres documents du NL FGWM peuvent être attribués à chacune des sous-rubriques, même si ces dernières ne sont plus conservées comme telles dans le classement archivistique actuel et que leur volume varie fortement. Les rubriques *Objets d'art mobiliers, Allemagne, Archéologie, Kunsthistorisches Institut* (probablement le KHF), *Sud-Est* et *Est*, en particulier, sont maigres. Tandis que la liste de von Tieschowitz recouvre largement le plan de classement de l'OKH, l'énumération de Wolff Metternich semble être plutôt une synthèse thématique, compilée à des fins documentaires, probablement aussi dans la perspective de la publication déjà mentionnée du « Weissbuch Kunstschutz » (livre blanc).

Plan de classement OKH, AN AJ 40/573	Liste des dossiers transférés à Bonn, NL FGWM, n° 34	Liste des dossiers du Kunstschutz à Bonn, NL FGWM, n° 34
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Généralités</li> <li>2) Ordres, ordonnances et décrets</li> <li>3) Personnel</li> <li>4) Objets d'art mobiliers</li> <li>5) Rapports Belgique</li> <li>6) Belgique Généralités</li> <li>7 a) Rapports France A</li> <li>7 b) Rapports France A</li> <li>7 c) Rapports France B</li> <li>7 d) Rapports France C</li> <li>7 f) Rapports France (situation générale et rapports spécifiques)</li> <li>8) France généralités</li> <li>9) Hollande</li> <li>10) Allemagne</li> <li>11) Rapports synthétiques pour l'OKH Gen/Qu</li> <li>12) Archéologie</li> <li>13) Véhicules légers (également campagne photographique)</li> <li>14) Sud de la France</li> <li>15) Italie</li> <li>16) Coupure de presse</li> <li>17) Campagne scientifique</li> <li>19) Kunsthistorisches Institut</li> <li>20) Sud-Est (Grèce)</li> <li>20 a) Sud-Est (Égypte, Serbie)</li> <li>21) Est (Russie)</li> </ol> <p>Dossier spécial Groupe 7 (clos)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Généralités, Ordres et organisation, rapp. France (rapp. France généraux et de situation), région C</li> <li>2) Personnel</li> <li>3) Objets d'art mobiliers</li> <li>4) Rapports Belgique</li> <li>5) Rapports généralités</li> <li>6) Rapports France A-K</li> <li>7) Rapports France L-Z</li> <li>8) Rapports France Région B et C</li> <li>9) France généralités et Hollande</li> <li>10) Allemagne</li> <li>11) Rapports synthétiques pour l'OKH</li> <li>12) Archéologie, coupures de presse</li> <li>13) Voyages d'études</li> <li>14) Kunsthistorisches Institut, campagne scientifique</li> <li>15) Sud-Est (Grèce)</li> <li>16) Serbie, Égypte, Est (Russie)</li> </ol> <p>Dossiers de la campagne photographique :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Généralités</li> <li>2) Ordres, personnel, rapports (planification)</li> </ol> <p>signé Tieschowitz MVR</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Ordres généraux des autorités militaires.</li> <li>2) Ordres généraux concernant la protection des œuvres d'art, notices pour les commandants des troupes et la troupe à propos de la protection des bâtiments et monuments historiques.</li> <li>3) Patrimoine artistique mobilier, protection et démarches pour empêcher l'évacuation.</li> <li>4 a) Comptes rendus de voyage des délégués, classés par districts.</li> <li>b) Rapports de situation (généralités), rapports mensuels des délégués du Kunstschutz.</li> <li>c) Idem Serbie, Proche-Orient.</li> <li>5) Rapports sur la destruction d'œuvres d'art.</li> <li>6) Protection des dépôts d'évacuation nationaux du patrimoine artistique français.</li> <li>7) Mesures diverses pour protéger les monuments historiques (cathédrales, etc.).</li> <li>8) Rapatriement des objets volés par les Français 1795–1813. Extraits de dossiers des Archives nationales, correspondance. (Le rapatriement n'a pas été effectué).</li> </ol>

92 NL FGWM, n° 200.

Les documents conservés au sein du NL FGWM ne permettent pas de reconstituer le plan de classement du groupe V 1/2 Kunstschutz de l'administration militaire. On y trouve certes quelques articles qui correspondent, d'un point de vue thématique, à certaines sous-rubriques du plan de classement, notamment sur les numéros *0 – ressort du Kunstschutz* et *I – protection des œuvres d'art dans les districts extérieurs*, mais il semble s'agir pour l'essentiel de pièces qui ont été produites par l'administration militaire sous forme de rapports et de documentation administrative à l'intention du Kunstschutz auprès de l'OKH, précisément de Wolff Metternich et von Tieschowitz. Certaines rubriques du plan de classement peuvent être complétées par des sources complémentaires (par ex. les dossiers Kunstschutz de Zimmermann à l'ALVR ou de Bunjes aux Archives nationales ; et sur la structure de l'organisation les dossiers de l'administration militaire allemande aux Archives nationales et au Militärarchiv à Fribourg). De surcroît, la comparaison avec les sources des institutions françaises ayant coopéré avec le Kunstschutz offre un complément sur le fond ; on pense ici notamment aux dossiers de l'administration des collections nationales françaises (fonds Musées nationaux aux Archives nationales), à ceux de l'association La Demeure historique et aux pièces administratives des Monuments historiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine). Les sous-rubriques *III – Patrimoine artistique mobilier* (dont *rapatriement, ERR, commando de protection des devises, commerce de l'art*) et *VI – Passeports, recommandations* sont très incomplètes et représenteraient un objet de recherche intéressant pour la recherche de provenance sur les biens culturels soustraits à la suite de persécutions nazies. On trouve certes quelques indices dans d'autres fonds (ERR et TvK, Bundesarchiv, correspondance avec les archives de musées ou autres archives, fonds privés de marchands d'art), mais ils ne suffisent pas pour reconstituer l'implication et l'activité effective du Kunstschutz.

Il est, de surcroît, intéressant de relever que ces aspects thématiques sur les objets mobiliers ne sont que brièvement cités dans le plan de classement de l'OKH et sur la liste des dossiers transférés à Bonn, et qu'ils ne permettent pas de tirer des conclusions sur une quelconque participation du Kunstschutz à la spoliation. Dans sa liste, Wolff Metternich place même sur une même ligne le patrimoine artistique mobilier et la *protection et [les] démarches pour empêcher l'évacuation* par le Kunstschutz.

Traduit de l'allemand par Valentine Meunier